

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1429

30 juin 2011

### SOMMAIRE

Lafin S.A. ....	68591	Open Eyes Invest S. à r.l. ....	68570
Lancelot Sàrl ....	68591	Orion I S.à r.l. ....	68569
L'Occitane Belgium Sprl, succursale de Luxembourg ....	68592	Ostak S.à r.l. ....	68569
MCL Consulting ....	68546	PAIP-PCAP Sub 3 ....	68584
Media Update S.à r.l. ....	68546	PAIP-PCAP Sub 3 ....	68585
Media Update S.à r.l. ....	68546	Parma Frais S.à r.l. ....	68584
Media Update S.à r.l. ....	68546	Parthenos Prima S.A. ....	68585
Melody Finance S.A. ....	68546	Pasing Munich Arcaden Luxco S.à r.l. ....	68570
MICAP Holding S.à r.l. ....	68547	Pasing Munich Arcaden S.à r.l. ....	68583
Moreno Estate Sàrl ....	68547	Patinvest S.A. ....	68583
Netra S.A. ....	68547	Patrimoine Mégevan S.A. ....	68585
Nexus International S.A. ....	68547	Penang Holding S.A. ....	68585
NG Luxembourg 5 S.à r.l. ....	68587	Pennant Holding S.à r.l. ....	68584
Niger Invest S.A. ....	68567	Penthesilee S.A. ....	68585
Nikai S.A. ....	68567	Platanes S.A.-SPF ....	68586
Nord Europe Life Luxembourg ....	68547	Polecat S.A. ....	68586
NSS Feeder S.A. ....	68567	Praterstrasse Beteiligungs GmbH ....	68586
NSS Management Investment Vehicle S.A. ....	68567	Praterstrasse Immobilien GmbH ....	68586
NSS New Luxco S.A. ....	68568	Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l. ....	68587
NSS Pelican S.à r.l. ....	68568	Prospect SPF S.A. ....	68587
NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH ....	68568	Push The Print S. à r.l. ....	68591
NUREJEW Promenade Immobilien GmbH ....	68569	SRM Exploration S.A.H. ....	68591
O Beirao s.à r.l. ....	68569	Telenet Finance Luxembourg S.A. ....	68570
OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA ....	68570	Telenet Finance Luxembourg S.C.A. ....	68570
		Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l. ..	68548
		Voronet S.A. ....	68592

**MCL Consulting, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6925 Flaxweiler, 14, rue Gehschelt.

R.C.S. Luxembourg B 156.035.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
Fiduciaire WBM  
*Experts comptables et fiscaux*  
Signature

Référence de publication: 2011062940/13.

(110070215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Media Update S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5843 Fentange, 6, rue Jean-Pierre Kemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Krieger Jean-Claude  
*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2011062942/12.

(110070200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Media Update S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5843 Fentange, 6, rue Jean-Pierre Kemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Krieger Jean-Claude  
*Le Cabinet Comptable*

Référence de publication: 2011062943/12.

(110070201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Melody Finance S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 78.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062945/9.

(110070656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Media Update S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5843 Fentange, 6, rue Jean-Pierre Kemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.574.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2011.

Krieger Jean-Claude  
Le Cabinet Comptable

Référence de publication: 2011062944/12.

(110070202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**MICAP Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6637 Wasserbillig, 16, Esplanade de la Moselle.  
R.C.S. Luxembourg B 140.971.

---

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.  
EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE  
L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL  
Signature

Référence de publication: 2011062949/13.

(110070931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Moreno Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 129.259.

---

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2010.  
FIDUCIAIRE FERNAND FABER  
Signature

Référence de publication: 2011062951/12.

(110070761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Nord Europe Life Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 62, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 59.361.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062953/9.

(110070627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Netra S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 102, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 94.209.

---

Le siège social de la société est transféré avec effet rétroactif au 1.1.2011 à L-2320 Luxembourg, 102, Boulevard de la Pétrusse.

Référence de publication: 2011062955/9.

(110070993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Nexus International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 87.491.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NEXUS INTERNATIONAL S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011062959/11.

(110070823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 159.740.

—  
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the eighteenth day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch,

THERE APPEARS:

Tyco International Holding S.à r.l., a private limited liability company (Société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg whose registered office is at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg, having a share capital of USD 1,083,578,588.95 and registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 122.091,

represented by Lynn Elvinger, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated.

Definition

Affiliates of any particular Person means any other Person Controlling, Controlled by or under common Control with such particular Person;

A Manager(s) means the Manager(s) whose candidature(s) is/are, in accordance with the procedure set out in Article 12 below, recommended for appointment or removal from time to time by the Class A Shareholder(s);

Article mean an article of the Law or of the Articles;

Articles means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Board means the board of Managers of the Company appointed from time to time;

B Manager(s) means the Manager(s) whose candidature(s) is/are, in accordance with the procedure set out in Article 12 below, recommended for appointment or removal from time to time by the Class B Shareholder(s);

Chairman means the chairman of the Board;

Change of Control means (i) the sale or disposition, by the Initial Class A Shareholder(s), in one or a series of related transactions, of Shares to any "person" or "group" (as such terms are defined in Section 13(d)(3) and 14(d)(2) of the Exchange Act) other than its/their Affiliates after which (A) the Initial Class A Shareholder(s) and their Affiliates will cease to hold more share capital of the Company than any other Shareholder (together with such Shareholder's Affiliates) and (B) the Initial Class A Shareholder(s) and/or its Affiliates do not Control the Board or (ii) any person or group, other than the Initial Class A Shareholder(s) and/or any of its/their Affiliates, is or becomes the "beneficial owner" (as defined in Rules 13d-3 and 13d-5 under the Exchange Act), directly or indirectly, of more than 50% (fifty percent) of the total voting power of the voting share capital of the Company, including by way of merger, consolidation or otherwise (excluding, for the avoidance of doubt, the distribution by Tyco International Ltd. to its shareholders (by spin-off or similar means) of shares representing ownership in Tyco International Ltd.'s Flow Control business or a substantial portion thereof) and none of the Initial Class A Shareholder(s) and/or any of its/their Affiliates (individually or collectively) Control the Board.

Claims and Expenses has the meaning given to it in Article 13;

Class A Shareholder(s) means the holder(s) of at least one Class A Share;

Class A Shares means, from time to time, all issued and outstanding ordinary shares in the share capital of the Company of class A with a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each and Class A Share means any of them;

Class B Shareholder(s) means the holder(s) of at least one Class B Share;

Class B Shares means, from time to time, all issued and outstanding ordinary shares in the share capital of the Company of class B with a nominal value of USD 1 (one dollar of the United States of America) each and Class B Share means any of them;

Control means, when used with reference to any Person, the power to direct the management or policies of such Person, directly or indirectly, by or through stock or other equity ownership, agency or otherwise, or pursuant to or in

connection with an agreement, arrangement or understanding (written or oral); and the terms Controlling and Controlled shall have meanings correlative to the foregoing;

Drag Along Sale has the meaning given to it in Article 9;

Exchange Act means the US Securities Exchange Act of 1934, as amended, and the rules and regulations of the SEC promulgated thereunder;

Excluded Transfer has the meaning given to it in Article 9;

Family Affiliate means, with respect to any natural person, (a) a trust or custodianship the beneficiaries of which may include only such natural person and/or his or her spouse and his or her lineal descendants (including children by adoption and step children), (b) any limited liability company or partnership (whether general or limited) (i) with respect to which all of the outstanding equity interests are beneficially owned solely by such natural person and/or his or her spouse, his or her lineal descendants (including children by adoption and step children) or a trust or custodianship described in clause (a) above and (ii) with respect to which such natural person and/or his or her spouse are the sole managers or managing members (if a limited liability company) or the sole general partners (if a limited partnership) and otherwise have the sole power to direct or cause the direction of the management and policies, directly or indirectly, of such limited liability company or partnership, whether through the ownership of voting securities, by contract or otherwise or (c) such natural person, any lineal descendent of such natural person (including children by adoption and step children) or the spouse of any such natural person, but only in connection with a distribution from any trust, custodianship, limited liability company or partnership described in clauses (a) and (b) with respect to which such natural person, spouse or lineal descendent is a beneficiary, provided that such distribution is required as a result of the death or disability of such natural person or is required pursuant to the terms of such trust, custodianship, limited liability company agreement or partnership agreement;

General Meetings means the general meetings of the Company's shareholders and General Meeting means any of them;

Hurdle Price means USD100,000,000 (one hundred million dollars of the United States of America);

Initial Class A Shareholder(s) has the meaning given to it in Article 9;

Initial Class B Shareholder means the first holder(s) of Class B Shares other than Tyco International Holding S.à r.l.;

Issuance Notice has the meaning given to it in Article 9;

Law means the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended;

Managers means all the members of the Board and Manager means any of them;

Offered Shares has the meaning given to it in Article 9;

Other Equity Interests has the meaning given to it in Article 9;

Other Shareholders has the meaning given to it in Article 9;

Permitted Transferee means, with respect to a Shareholder, any Affiliate (if such Shareholder is an entity) or Family Affiliate (if such Shareholder is a natural person) of such Shareholder or, with the prior approval of the Board, the Company or any Subsidiary of the Company;

Person means a natural person, partnership (whether general or limited), limited liability company, trust, estate, association, corporation or any other legal entity;

Pro Rata Portion means, with respect to any Shareholder, on any issuance date for Securities, the quotient determined by dividing (i) the number of Shares owned by such Shareholder immediately prior to such issuance by (ii) the total number of Shares outstanding immediately prior to such relevant date;

Representatives means has the meaning given to it in Article 9;

Sale Notice has the meaning given to it in Article 9;

SEC means the U.S. Securities and Exchange Commission;

Securities has the meaning given to it in Article 9;

Selling Class A Shareholders has the meaning given to it in Article 9;

Shareholders means the holders of Shares and Shareholder means any of them;

Shareholders' Agreement means any agreement which may be entered into from time to time by (amongst others) the Company and its Shareholders relating to, amongst other things, the governance and management of the Company;

Shares means from time to time the Class A Shares and the Class B Shares and any other issued shares in the share capital of the Company (or any of them if the context so requires) and Share means any of them;

Subsidiary means any corporation, limited liability company, partnership or other entity with respect to which another specified entity has the power to vote or direct the voting of sufficient securities to elect directors/managers (or comparable authorized persons of such entity) having a majority of the voting power of the board of directors/managers (or comparable governing body) of such entity;

Tag-Along Notice has the meaning given to it in Article 9;

Tag-Along Percentage has the meaning given to it in Article 9;

Tag Shares has the meaning given to it in Article 9;

Transfer means any direct or indirect sale, transfer, exchange, mortgage, hypothecation, pledge, assignment (including with respect to any economic or other interest therein), securitization or any other disposal of Shares; and

Transfer Notice has the meaning given to it in Article 9.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l." (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies, or any other entity or person, provided that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg law without due authorisation under Luxembourg law.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

**Art. 3. Duration** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg-city.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at USD 110,000.- (one hundred and ten thousand dollars of the United States of America), represented by 82,500 (eighty-two thousand five hundred) Class A Shares having a nominal value of USD 1.- (one dollar of the United States of America) per share each and 27,500 (twenty-seven thousand five hundred) Class B Shares having a nominal value of USD 1.- (one dollar of the United States of America) per share each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the General Meeting, in accordance with Article 15 of these Articles.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Shares are indivisible, and only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.**

Section 1. – General provisions regarding the Transfers

Notwithstanding anything in these Articles to the contrary, no issuance or Transfer of Shares otherwise permitted or required hereunder shall be made unless such issuance or Transfer is in compliance with the Law and any applicable securities laws.

In case of transfer to a non-Shareholder, the Shares held by each Shareholder shall be transferred in compliance with the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

Any transfer of Shares must be recorded by a notarial deed or by a private document and shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until it has been notified to the Company or accepted by it in accordance with article 190 of the Law.

No Transfer of Shares to a proposed transferee otherwise permitted by these Articles shall be effective unless and until any transferee who is not already a shareholder has complied with the requirements of this Section 1. Prior to the effectiveness of any Transfer, the transferor of such Shares shall first deliver to the Company a written agreement that

has been approved by the Board (the Agreement) pursuant to which the proposed transferee has agreed to become a Shareholder and to be bound by the terms of the Shareholders' Agreement (if any) unless such proposed transferee is already a Shareholder.

Any Transfer or attempted Transfer of any Shares in violation of any provision of these Articles and of the Shareholders' Agreement (if any) shall be void, the Company shall not record such Transfer in the register of the Shareholders or treat any purported transferee of such Shares as the owner of such Shares for any purpose.

With respect to Transfers of Shares by the Initial Class B Shareholder to its Permitted Transferees (or by such Permitted Transferees to their Permitted Transferees), to the extent that following a Transfer to a Permitted Transferee the status of such Permitted Transferee changes such that such transferee would no longer constitute a Permitted Transferee of the transferor, the transferee and transferor shall immediately take such actions as may be required to effect the Transfer back to the transferor of the relevant Shares (but without prejudice to any other applicable provisions of the Law).

#### Section 2. - Restriction on Transfer of Shares

Except as provided in (i) Sections 3. and 4. below, (ii) any other relevant provisions of the Shareholders' Agreement (if any), or (iii) pursuant to the following sentence of this Section 2., no Shareholder other than the Class A Shareholder (s) (and its/their Permitted Transferees) may, directly or indirectly, Transfer any or all of such Shares except with the prior written consent of the Board (which consent may be given or withheld in the sole discretion of the Board) and, to the extent applicable, in compliance with Law. Notwithstanding the foregoing and without prejudice to the provisions of the Law, (x) Tyco International Holding S.à r.l. shall be permitted to Transfer the Class B Shares to the Initial Class B Shareholder and (y) a Shareholder may Transfer Shares to its Permitted Transferees (subject to the requirements of Section 1. above, provided that no Shareholder (other than the Class A Shareholder(s) and their Permitted Transferees) may, absent the prior written consent of the Board, Transfer Shares to more than two of its Permitted Transferees such that there would be more than three affiliated Shareholders. The Class A Shareholder and its Permitted Transferees may Transfer their Shares at any time, subject to compliance with Section 3. below and Section 1. above to the extent applicable.

#### Section 3. - Tag-along rights

##### Sub-Section (a) - General provisions

Subject to the exceptions set forth in Sub-Section (b) below, prior to the Class A Shareholder(s) making any sale of Shares (the Initial Class A Shareholder(s) and/or any other of its Permitted Transferees proposing to sell Shares, the Selling Class A Shareholders) to a bona fide third party, the Selling Class A Shareholders shall give prior written notice to each Class B Shareholder and the Company, which notice (the Sale Notice) shall (i) identify the number of Shares held by the Class A Shareholder(s) proposed to be sold (the Offered Shares) and the fraction, expressed as a percentage, determined by dividing the number of Offered Shares by the total number of Shares held by all Class A Shareholders (the Tag-Along Percentage), (ii) specify the identity of the proposed transferee and the country of incorporation or nationality (as applicable) of such proposed transferee and (iii) describe the terms and conditions of such proposed sale, including the per security price of the Shares held by the Class A Shareholder(s) desired to be sold.

Any of the Class B Shareholders may, within 15 (fifteen) calendar days of the delivery of the Sale Notice, give written notice (each, a Tag-Along Notice) to the Selling Class A Shareholders that such Class B Shareholder wishes to participate in such proposed sale upon the same terms and conditions as the Selling Class A Shareholders. A Tag-Along Notice shall specify the number of Shares such Class B Shareholder desires to include in such proposed sale (not in any event to exceed the Tag-Along Percentage of the Shares held by the Class B Shareholder). To exercise its tag-along rights hereunder, each Class B Shareholder must agree to make the same representations, warranties, covenants, indemnities and agreements as the Selling Class A Shareholders make in connection with the sale of the Offered Shares (except that in the case of representations and warranties pertaining specifically to, or covenants, indemnities or other agreements made specifically by, the Selling Class A Shareholders, each such Class B Shareholder shall make, to the extent applicable, comparable representations and warranties pertaining specifically to (and, as applicable, covenants, indemnities or other agreements by) each such Class B Shareholder), and must agree to bear his or its ratable share (which shall be joint and several but shall be based on, and limited to, the gross proceeds received by each such Shareholder) of all liabilities arising out of representations, warranties, covenants, indemnities or other agreements (other than those representations, warranties, covenants, indemnities or other agreements that pertain specifically to a given Shareholder, who shall bear all of the liability related thereto) made in connection with the sale.

The offer of each Class B Shareholder contained in such Class B Shareholder's Tag-Along Notice shall be irrevocable and, to the extent such offer is accepted by the transferee, such Class B Shareholder shall be obligated to sell Shares in the proposed sale by the Selling Class A Shareholders at the same per share price per Share and, subject to the last sentence of the paragraph above, otherwise on the same terms and conditions as the Selling Class A Shareholders Transfer Shares, up to such number of Shares as such Class B Shareholder shall have specified in its Tag-Along Notice; provided, however, that if the material terms of the proposed sale change with the result that the per share price shall be less than the per share price set forth in the Sale Notice, the form of consideration shall be different or the other terms and conditions shall be materially less favorable to the Class B Shareholder than those set forth in the Sale Notice, each Class B Shareholder that has previously delivered a Tag-Along Notice shall be permitted to withdraw the offer contained in

such holder's Tag-Along Notice by written notice to the Selling Class A Shareholders and upon such withdrawal shall be released from such holder's obligations.

Each Shareholder will bear (i) such Shareholder's own costs of any sale of

Shares pursuant to this Sub-Section (a) and (ii) such Shareholder's pro-rata share (based upon the relative amount of proceeds received for the Shares sold) of the costs of any sale of Shares pursuant to this Sub-Section (a) to the extent such costs are incurred for the benefit of all Shareholders participating in such sale and are not otherwise paid by the Company or the transferee. Costs incurred by or on behalf of a Shareholder for such Shareholder's sole benefit will not be considered costs of the transaction hereunder.

If none of the Class B Shareholders gives the Selling Class A Shareholders a timely Tag-Along Notice with respect to the sale proposed in the Sale Notice or the Class B Shareholders otherwise give notice that they do not intend to participate in the proposed sale, then the Selling Class A Shareholders may sell such Offered Shares at a per share price no greater than the price set forth in the Sale Notice and on other terms and conditions not materially more favorable to the Selling Class A Shareholders than those set forth in the Sale Notice at any time within 120 (one hundred and twenty) calendar days (subject to extension to the extent necessary to obtain required governmental or other approvals) after expiration of the 15 (fifteen) calendar days period for giving Tag-Along Notices with respect to such sale. Any such Offered Shares not sold by the Selling Class A Shareholders during such 120 (one hundred and twenty) calendar day period (as extended, if applicable) will again be subject to the provisions of this Sub-Section (a) upon a proposed subsequent sale. If one or more Class B Shareholders give the Selling Class A Shareholders a timely Tag Along Notice, then the Selling Class A Shareholders shall use their reasonable efforts to obtain the agreement of the prospective purchaser (s) to the participation of the Class B Shareholders in any contemplated sale, on the same terms and conditions as are applicable to the Offered Shares. If the prospective purchaser(s) is/are unwilling or unable to acquire all of the Offered Shares and all of the Shares held by the Class B Shareholders specified in a timely Tag-Along Notice upon such terms, then the Selling Class A Shareholders may elect either to cancel such proposed sale or to allocate the maximum number of Shares that the prospective purchaser(s) is/are willing to purchase (the Tag Shares) among the Selling Class A Shareholders and the Class B Shareholders giving timely Tag-Along Notices as follows:

(A) each participating Shareholder (including the Selling Class A Shareholders) shall be entitled to sell a number of Shares (not to exceed, for any Class B Shareholder, the number of Shares identified in such Class B Shareholder's Tag-Along Notice) equal to the product of (x) the number of Tag Shares and (y) a fraction,

(i) the numerator of which is the number of Shares owned by such Shareholder, and

(ii) the denominator of which is the total number of Shares owned by all participating Shareholders and any other Persons participating in such sale as tag-along sellers under other agreements (if any); and

(B) if after allocating the Tag Shares to such Shareholders in accordance with item (A) above, there are any Tag Shares that remain unallocated, then they shall be allocated to the Selling Class A Shareholders up to the amount of the Offered Shares.

Notwithstanding anything contained in this Sub-Section (a) to the contrary, there shall be no liability or obligation on behalf of the Class A Shareholders (or any of its Affiliates or Representatives) or the Company if the Selling Class A Shareholders determine, for any reason, not to consummate a sale referred to in this Sub-Section (a).

Sub-Section (b) – Excluded Transfers

The rights and restrictions contained in the Sub-Section (a) above shall not apply with respect to any of the following sales of Shares (each, an Excluded Transfer):

(A) any sale of Shares to the Class A Shareholder(s) or one of its/their Permitted Transferees; and

(B) any sale of Shares in accordance with Section 4. below.

Section 4. - Drag-along rights

If the Initial Class A Shareholder(s) and/or its Affiliate(s) holding Shares elect(s) to consummate on bona fide arm's length commercial terms, or to cause the Company to consummate, a transaction involving the Transfer of any Shares by the Initial Class A Shareholder(s) and/or its Affiliates to a Person who is not an Affiliate of the Initial Class A Shareholder (s) (the Relevant Transferee), the Initial Class A Shareholder(s) and/or its Affiliate(s) may notify the Company and the Class B Shareholders (the Other Shareholders) in writing (the Drag Along Notice) of that election, and to the extent so notified, the Other Shareholders and the Company will, subject to the terms and conditions of this Section 4. and the terms and conditions of the Shareholders' Agreement (if any), be required to sell and Transfer to the Relevant Transferee the same proportion of the Shares held by them as is being transferred by the Initial Class A Shareholder(s) and its Affiliates to the Relevant Transferee (as determined in accordance with the paragraph below) (a Drag Along Sale). The Drag Along Notice shall specify:

the number of Shares that each of the Other Shareholders is required to Transfer;

the identity of the Relevant Transferee;

the consideration payable for the Transfer of the Shares under the terms of the Drag Along Sale and all other material terms of the Drag Along Sale; and

the place and time (to the extent ascertainable) of the closing of the Drag Along Sale (which closing shall not be earlier than 10 business days and not later than 45 business days after the date of the Drag Along Notice; provided that such 45



business day period may be extended for a period of up to an additional 45 business days in order to obtain any regulatory approvals required in connection with such Drag Along Sale).

The obligations of the Other Shareholders with respect to the Drag Along Sale are subject to the requirements that (i) subject to the exercise of any option described in clause (ii) immediately below, upon the consummation of the Drag Along Sale, all of the Shareholders shall receive the same form and amount of consideration per Share; provided that in the event that any Class B Shareholder is required to sell in a Drag Along Sale the Shares held by such Class B Shareholder as of the date of the Shareholders' Agreement (if any), then such Class B Shareholder must receive in respect of its Shares an amount that is no less than the greater of (x) the consideration per Share received by the Class A Shareholders multiplied by the number of Shares that are required to be sold by such Class B Shareholder in such Drag Along Sale and (y) the product of the Hurdle Price multiplied by a fraction, the numerator of which is the number of Shares required to be sold by the Class B Shareholder and the denominator of which is the number of Shares held by the Class B Shareholder as of the date of the Shareholders' Agreement (if any) (equitably adjusted for any stock splits, combinations, or similar events) (and the foregoing requirement that all Shareholders receive the same amount per similar Share shall not apply) and (ii) if any holders of a particular Share are given an option as to the form and amount of consideration to be received, all holders of such Share will be given the same option.

Notwithstanding anything contained in this Section 4. to the contrary, there shall be no liability or obligation on behalf of the Class A Shareholder(s), its/their Affiliates or the Company if the Class A Shareholder(s) determine(s), for any reason, not to consummate a Drag Along Sale, and the Class A Shareholder(s) shall be permitted to, and shall have the authority to cause the Company to, discontinue at any time any Drag Along Sale initiated by the Class A Shareholder(s) by providing written notice to the Company.

#### Section 5. – Preemptive rights

If the Company proposes to issue, subject to the relevant provisions of the Shareholders' Agreement (if any), any (i) Shares, (ii) other securities that provide equity ownership interests in the Company (Other Equity Interests) or (iii) securities that are convertible into or exchangeable for Shares or Other Equity Interests (together with Shares and Other Equity Interests, the Securities), to any Shareholder or any other Person, each Shareholder shall, subject to paragraphs 5 and 6 below of this Section 5., have a preemptive right to subscribe its Pro Rata Portion of each class of Securities proposed to be subscribed on the same terms and conditions as offered to the proposed subscriber.

The Company, acting through its Board, shall deliver written notice of the proposed issuance described in the first paragraph of this Section 5. to each Shareholder at least 15 (fifteen) calendar days prior to the proposed issuance. Such notice (an Issuance Notice) shall set forth the material terms and conditions of such proposed transaction, including the identity of the proposed subscriber(s), the proposed manner of subscription, the number or amount and description of the Securities proposed to be issued, the proposed issuance date and the proposed subscription price, including a description of any non-cash consideration sufficiently detailed to permit the determination of the fair market value thereof.

Each such Shareholder shall have the right to elect irrevocably to subscribe up to its Pro Rata Portion of the Securities described in the Issuance Notice at the subscription price set forth in the Issuance Notice (provided that, in the event any portion of the subscription price per share to be paid by the proposed subscriber is to be paid in non-cash consideration, the value of any such non-cash consideration per share shall be the fair market value thereof (as determined by the Board in good faith)) and upon the other terms and conditions specified in the Issuance Notice by delivering a written notice to the Company within 10 (ten) calendar days following the date of delivery of the Issuance Notice.

If any Shareholder fails to exercise fully its preemptive right within the 10 (ten) calendar day period described in the above paragraph, the Company shall be free to complete the proposed issuance of the Securities described in the Issuance Notice with respect to which Shareholders failed to exercise the option set forth in this Section 5. on terms no less favorable in any material respect to the Company than those set forth in the Issuance Notice (except that the amount of Securities to be issued by the Company may be reduced); provided that (i) such issuance is consummated within 120 (one hundred and twenty) calendar days after the expiration of the 10 (ten) calendar day period described in the above paragraph and (ii) the price at which the Securities are issued must be equal to or higher than the subscription price described in the Issuance Notice. Such period within which such issuance must be consummated shall be extended to the extent necessary to obtain required governmental approvals and other required approvals (if any) and the Company shall use its commercially reasonable efforts to obtain such approvals (if any). In the event that the Company has not issued such Securities within said 120 (one hundred and twenty) calendar day period (as such period may be extended as provided above), the Company shall not thereafter issue any Securities, without first again offering such Securities to the Shareholders in the manner provided in this Section 5.

In the event that the participation in the issuance by a Shareholder as a purchaser would require under applicable law (i) the registration or qualification of such Securities or of any Person as a broker or dealer or agent with respect to such Securities where such registration or qualification is not otherwise required for the issuance or (ii) the provision to any participant in the issuance of any specified information regarding the Company or any of its Subsidiaries or the Securities to be issued that is not otherwise required to be provided for the issuance, such Shareholder shall not have the right to participate in the issuance.

The provisions of this Section 5. shall not apply to issuances by the Company as follows:

- (A) any issuance to any wholly-owned Subsidiary of the Company;

(B) any issuance of securities upon the exercise or conversion of any stock, options, warrants or convertible securities outstanding on the date hereof or issued after the date hereof in a transaction that complied with the provisions of this Section 5;

(C) subject to the requirements of any relevant provisions of the Shareholders' Agreement (if any), any issuance of Securities (i), in connection with any business combination or acquisition transaction by or involving the Company or any of its Subsidiaries, including a Change of Control, (ii) in connection with any joint venture or strategic partnership entered into primarily for purposes other than raising capital (as determined by the Board in its sole discretion) or (iii) to financial institutions, commercial lenders, broker/finders or any similar party, or their respective designees, in connection with the incurrence or guarantee of indebtedness by the Company or any of its Subsidiaries; or

(D) any issuance of Securities in connection with any share split, share dividend paid on a proportionate basis to all holders of the affected class of Securities (for such purposes, treating the Class A Shares and Class B Shares as the same class) or recapitalization, in each such case, approved by the Board and provided that such share split, share dividend or recapitalization, as applicable, does not disproportionately and adversely affect Shareholders (in their capacity as such) holding a particular class of Securities relative to those holding another class of Securities.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire Shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of Shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole Shareholder or the General Meeting. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the Articles shall apply in accordance with Article 15 of these Articles.

**Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or Bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole Shareholder or of one of the Shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by five Managers in case of several Shareholders and three Managers in case of a sole Shareholder. Each Manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The Managers constitute the Board. The Managers need not to be Shareholders. The Managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by Shareholders owning more than half of the share capital. The Managers may be removed at any time and without cause, in accordance with the following provisions.

The Initial Class A Shareholder(s) and its Affiliates shall be entitled by notice in writing to the Company to nominate up to five candidates for the appointment or replacement of the A Manager(s), out of which up to three shall be appointed by the General Meeting as A Manager(s).

The Initial Class B Shareholder shall be entitled by notice in writing to the Company to nominate (i) up to four candidates for the appointment or replacement of the B Manager(s), out of which up to two shall be appointed by the General Meeting as B Manager(s), as long as the Initial Class B Shareholder and its Permitted Transferees jointly hold at least fifteen percent of the share capital of the Company, (ii) up to three candidates out of which one shall be appointed by the General Meeting as B Manager(s), if the shareholding of the Initial Class B Shareholder and its Permitted Transferees represents more than five but less than fifteen percent of the share capital of the Company (and, in such case, the Initial Class A Shareholder(s) and its Affiliates holding Shares shall be entitled by notice in writing to the Company to nominate up to three candidates for the appointment or replacement of a B Manager, out of which one shall be appointed by the General Meeting as B Manager(s)) and (iii) no candidate if the joint shareholding of the Initial Class B Shareholder and its Permitted Transferees represents less than five percent of the share capital of the Company (and, in such case, the Initial Class A Shareholder(s) and its Affiliates holding Shares shall be entitled by notice in writing to the Company to nominate up to four candidates for the appointment or replacement of the B Manager(s), out of which up to two shall be appointed by the General Meeting as B Manager(s)).

Subject to the limitations set forth in the foregoing paragraphs, (i) the Initial Class B Shareholder may propose the removal of any B Manager and may nominate for appointment a new B Manager in his or her place by notice in writing to the Company and the Class A Shareholder(s), and (ii) the Initial Class A Shareholder(s) and/or its Affiliates holding Shares may propose the removal of any A Manager and nominate for appointment a new A Manager in his or her place by notice in writing to the Company.

Any decision in connection with the management of the Company shall be taken collectively by the Board in compliance with this Article 12, subject to the provision of the Shareholders' Agreement (if any).

In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 12 have been complied with.

The Company shall be bound by the sole signature of any A Manager, or by the joint signature of an A Manager and a B Manager, or by the signature of any person to whom such power shall be delegated by the Board.

The Board may sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Board will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

Each Manager shall have a single vote and resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of its members is present or represented at a meeting of the Board and at least two A Managers (and only one A Manager in case of a Board composed of three Managers) and one B Manager are present or represented. In the event that a quorum is not obtained at any meeting within due to the absence of a B Manager, the meeting shall be adjourned for a period of not less than 3 (three) business days (and notice of the adjourned meeting shall be given to the Managers by the Company) and for any such reconvened meeting of which notice has been given, the presence of a B Manager shall not be required in order to constitute a quorum.

The Board shall appoint within the A Managers a Chairman. The Chairman shall preside at all meetings of the Board. In case of absence of the Chairman, the Board shall be chaired by a manager present and appointed within the A Managers for that purpose. The Board may also appoint a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or for other matters as may be specified by the Board.

The Board shall meet at least once annually and in the event that a meeting of the Board has not been held during the previous 365 (three hundred and sixty-five) calendar days, any Manager may call a meeting of the Board on 3 (three) business days' prior notice to the other Managers. Any Manager may call a special meeting of the Board, subject to compliance with the requirements of this Article 12 and the Shareholders' Agreement (if any).

Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least 3 (three) business days in advance of such meeting, except in circumstances of emergency, and any Board meeting may be convened without written notice to each Manager if all the Managers agree in writing or attend that meeting. Notice of any Board meeting shall contain a reasonably detailed agenda of items (and all other relevant documentation reasonably necessary for the Board to review and take action with respect to such item, if such action is considered) proposed to be considered at the Board meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board. The business conducted at any meeting of the Board shall only comprise those matters expressly stated in the notice convening such meeting unless otherwise agreed by all the Managers.

A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager with the same signatory power as his proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the Managers taking part in the meeting to be identified and to hear and be heard each other. The participation by a Manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the Managers attending and by the Chairman (if present). Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board of Managers may also be passed in writing, in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every Manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the Managers.** The Company shall, except in the cause of fraud, wilful misconduct or criminal conduct, hold harmless the Managers against any and all liabilities, obligations, losses, damages, fines, taxes and interest and penalties thereon (other than taxes based on dividends, fees or other compensation received by them from the Company), claims, demands, actions, suits, proceedings (whether civil, administrative, investigative or otherwise), costs, expenses and disbursements (including reasonable and documented legal and accounting fees and expenses, costs of investigation and sums paid in settlement) of any kind or nature whatsoever (collectively, Claims and Expenses) to the fullest extent permitted by law.

The Managers will be entitled to reimbursement for documented, reasonable out-of-pocket expenses incurred in attending meetings of the Board shall be indemnified by the Company but shall not otherwise be entitled to any compensation or fees in respect of his services as a Manager.

**Art. 14. General Meetings.** An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

Written notice of any General Meeting will be given to all Shareholders, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least three business days in advance of such meeting. If all the Shareholders are present or represented, they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, resolutions of Shareholders can, instead of being passed at General

Meetings, be passed in writing by all the Shareholders. In this case, each Shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and Majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by Shareholders owning more than 1/2 (half) of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority in number of the Shareholders owning at least 3/4 (three quarters) of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by the unanimous vote of all the Shareholders, subject to the provisions of the Law.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on 1 October and ends on 30 September of the next year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to the end of the Company's financial year, the Company's accounts are established and the Board shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, Reserves.** The net profit for each financial year shall be determined in accordance with applicable accounting rules. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated.

The Board may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits, share premium and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

**Art. 19. Dividends and Distribution.** Any distribution shall be made to the Shareholders in proportion to their participation in the share capital of the Company.

**Art. 20. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 21. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with Article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than 25 (twenty-five) Shareholders. An external auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 22. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Subscription and Payment*

All the shares have been subscribed by Tyco International Holding S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid-up by way of a contribution in cash, so that the sum of USD 110,000.- (one hundred and ten thousand United States Dollars) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the undersigned notary.

The amount of USD 110,000.- (one hundred and ten thousand United States Dollars) is entirely allocated to the share capital account.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 30 September 2011.

#### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand one hundred euro (EUR 1,100.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

Immediately after the incorporation, the shareholder representing the entire subscribed capital of the Company has herewith adopted the following resolutions:

1. the number of Company's managers is set at 3.

The following person shall be appointed as A manager of the Company for an unlimited period of time:

- David Alan Dunbar, President Valves and Controls and with professional address at Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Switzerland.

The following persons shall be appointed as B managers of the Company for an unlimited period of time:

- Peter Schieser, Company Secretary & Treasury Counsel - EMEA and with professional address at 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; and
- David Richard Symonds, Deputy General Counsel – EMEA and with professional address at Sharp Street, Worsely, Manchester, M28 3NA, United Kingdom.

2. the registered office is established at 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereupon the present deed was drawn up in Rambrouch by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the undersigned notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le dix-huit mars,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch,

**COMPARAIT:**

Tyco International Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg étant immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 122.091 et ayant un capital social de 1.083.578.588,95 USD,

ici représentée par Lynn Elvinger, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, en accord avec la capacité avec laquelle elle agit a requis le notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

**Définitions**

Entité affiliée d'une Personne en particulier désigne toute autre Personne Contrôlant, Contrôlée par ou sous le Contrôle commun d'une telle Personne;

Gérant(s) A désigne le ou les gérants dont la/les candidature(s) est/sont, conformément à la procédure prévue à l'Article 12 ci-dessous, recommandée(s) pour nomination ou révocation, ultérieurement le cas échéant, par la catégorie A des associés;

Article désigne un article de la Loi ou des Statuts;

Statuts désignent les statuts de la Société tels que modifiés ultérieurement le cas échéant;

Conseil de gérance désigne le conseil des Gérants de la Société nommés ultérieurement le cas échéant;

Gérant(s) B désigne le ou les gérants dont la/les candidature(s) est/sont, conformément à la procédure prévue à l'article 12 ci-dessous, recommandée pour nomination ou révocation, ultérieurement le cas échéant, par la catégorie B des associés;

Président désigne le président du Conseil de gérance;

Changement de contrôle (Change of Control) désigne (i) la vente ou la mise à disposition, par la Catégorie Initiale A des Associés, par une ou une série de transactions liées, de Parts Sociales à une "personne" ou à un "groupe" (tels que définis par les sections 13 (d) (3) et 14(d) (2) de l'Exchange Act) autre qu'à ses/leurs Entités Affiliées, à partir de laquelle (A) la Catégorie Initiale A des Associés et leurs Affiliés cesseront de détenir plus de capital de la Société que n'importe quel autre Associé (considérés ensemble avec les Entités Affiliées) et (B) la Catégorie Initiale A des Associés et/ou ses Affiliés ne disposent pas de pouvoir de Contrôle sur le Conseil de gérance ou (ii) toute personne ou groupe, autre que la Catégorie Initiale A des Associés et/ou de ses Affiliés, qui est ou devient le "détenteur bénéficiaire" (tels que définis par les règles 13d-3 et 13d-5 d'après l'Exchange Act), directement ou indirectement, de plus de 50% (cinquante pourcent) du total des droits de vote de parts à droit de vote de la Société, y compris par fusion, consolidation ou de toute autre manière (excluant, pour éviter tout doute, la distribution par Tyco International Ltd. à ses associés (par voie de fusion ou d'opération assimilée), d'actions représentant la propriété du contrôle du volume d'affaires de Tyco International Ltd. ou une partie substantielle de ceci et aucun de la Catégorie Initiale A des Associés et/ou de ses/leurs Affiliés (individuellement ou collectivement) ne contrôle le Conseil de gérance.

Demande de remboursement et dépenses a la signification donnée à l'Article 13.

Associé(s) de Catégorie A s'entend du détenteur d'au moins une Part Sociale de la Catégorie A.

Parts de Catégorie A désignent, le cas échéant, toutes les Parts Sociales émises et toutes les Parts Sociales ordinaires en circulation du capital de la Société de catégorie A ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et une Part Sociale de Catégorie A désigne l'une d'entre-elles;

Associé(s) de Catégorie B désigne le détenteur d'au moins une Part Sociale de la catégorie B;

Parts de Catégorie B désignent, le cas échéant, toutes les Parts Sociales émises et toutes les Parts Sociales ordinaires en circulation du capital de la Société de catégorie B ayant chacune une valeur nominale de 1 USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) et une Part Sociale de Catégorie B désigne l'une d'entre elles;

Contrôle désigne, quand utilisé en référence à une Personne, le pouvoir de diriger la gestion ou la politique de celle-ci, directement ou indirectement, par ou au travers du capital social ou de toute autre forme de participation au capital, mandat ou autre, ou à la suite ou en rapport avec un contrat, arrangement ou accord (écrit ou oral), et les termes Contrôlant et Contrôlé auront les sens y afférant.

Cession Forcée a la signification donnée à l'Article 9;

Exchange Act désigne la Loi fédérale de 1934 US Securities Exchange Act, telle qu'amendée, et les règles et règlements édictés par la SEC ci-après;

Cession Exclue a la signification donnée à l'Article 9;

Filiale Familiale désigne, au regard de toute personne physique, (a) un trust ou une fiducie dont les bénéficiaires incluent uniquement une personne physique et/ou son époux ou épouse et son ou ses descendant(s) direct(s) (y compris les enfants par adoption et les enfants issus d'un remariage), (b) toute société à responsabilité limitée ou en nom collectif ou association (que la responsabilité soit illimitée ou limitée) (i) au regard desquelles toutes les participations au capital sont bénéficiaires) détenue uniquement par une personne physique et/ou son époux ou épouse, et son ou ses descendants directs (y compris les enfants par adoption et les enfants issus d'un remariage) ou un trust ou une fiducie tels que décrits à la clause (a) ci-dessus et (ii) au regard desquels une personne physique et/ou son époux ou épouse sont les seuls gérants ou associés gérants (s'il s'agit d'une société à responsabilité limitée) ou les seuls associés à responsabilité illimitée (s'il s'agit d'un société en nom collectif ou d'une association dont la responsabilité est limitée) ont le seul pouvoir de diriger la gestion et la politique, directement ou indirectement, d'une telle société ou association à responsabilité limitée, que ce soit par le biais de valeurs mobilières à droit de vote, par contrat ou toute autre forme ou (c) une personne physique, son ou ses descendants directs (y compris les enfants par adoption et les enfants issus d'un remariage) ou l'époux ou épouse d'une telle personne physique, mais seulement en rapport avec la distribution à partir d'un trust, d'une fiducie, société à responsabilité limitée ou association décrit aux clauses (a) et (b) au regard desquels une personne physique, son époux ou épouse ou sa descendance directe est bénéficiaire, sachant qu'une telle distribution est requise en raison du décès ou de l'incapacité de la personne physique ou est requise à la suite des termes portant création d'un trust, d'une fiducie, d'un accord portant création d'une société à responsabilité limitée ou d'une association;

Assemblées Générales s'entend de la réunion des Associés de la Société et l'Assemblée Générale désigne l'une d'entre-elles;

Prix d'Exclusion signifie 100 million USD;

Associé Initial de Catégorie A a la signification donnée à l'Article 9;

Associé Initial de Catégorie B désigne le premier détenteur de Parts Sociales de Catégories B à l'exception de Tycos International Holding S.à r.l.;

Avis d'émission a la signification donnée à l'Article 9;

Loi désigne la loi datée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

Gérants désignent tous les membres du Conseil de Gérance et Gérant se réfère à l'un d'entre eux;

Autre Contributions au Capital a la signification donnée à l'Article 9;

Autre Associés a la signification donnée à l'Article 9;

Parts Concernées ont la signification donnée à l'Article 9;

Cessionnaire Autorisé désigne, s'agissant d'un Associé, une autre personne Affiliée (si celle-ci est une entité) ou une Filiale Familiale d'un tel Associé (si celle-ci est une Personne physique) ou, avec l'accord préalable du Conseil de gérance, la Société ou une de ses filiales;

Personne désigne toute personne physique, société en nom collectif ou association commerciale (qu'elle soit à responsabilité illimitée ou limitée), société à responsabilité limitée, trust, succession, association, société anonyme ou toute autre entité juridique;

Part Au Prorata désigne, relativement à tout Associé, pour chaque date d'émission de Parts Sociales, le quotient déterminé (i) en divisant le nombre de Parts Sociales détenues par chaque Associé immédiatement avant une telle émission par (ii) le nombre total de Parts Sociales en circulation à une telle date immédiatement avant une telle émission;

Représentants a la signification donnée à l'Article 9;

Notification de Vente a la signification donnée à l'Article 9;

SEC désigne la U.S. Securities and Exchange Commission;

Valeurs Mobilières a la signification donnée à l'Article 9;

Associés de Catégorie A Vendeurs a la signification donnée à l'Article 9;

Associés s'entendent des détenteurs de Parts Sociales et l'Associé désigne l'un d'entre eux;

Pacte d'Actionnaires désigne tout accord que la Société et ses Associés peuvent notamment, le cas échéant, conclure relativement à la gouvernance et la gestion de la Société;

Parts Sociales désignent, le cas échéant, les Parts Sociales de catégorie A et les Parts Sociales de catégorie B et tout autre type de Parts Social émises dans le capital social de la Société (ou n'importe laquelle si le contexte l'exige) et Part Sociale signifie l'une d'entre-elles;

Filiale désigne toute société, société à responsabilité limitée, association ou toute autre entité pour lesquelles une autre entité désignée a le pouvoir de voter ou contrôler le vote d'un nombre suffisant de parts pour élire les gérants (ou des personnes autorisées aux fonctions comparables d'une telle entité) ayant une majorité des droits de vote au conseil de gestion (ou toute autre organe décisionnel comparable) d'une telle entité,

Avis d'Exercice du Droit de Co-cession a la signification donnée à l'Article 9;

Pourcentage de Droit de Co-cession a la signification donnée à l'Article 9;

Parts de Co-cession a la signification qui lui est donnée à l'Article 9;

Cession désigne toute vente directe ou indirecte, transfert, échange, hypothèque, inscription hypothécaire, promesse, cession (y compris au regard d'intérêts économiques ou d'autres intérêts), titrisation ou toute autre mise à disposition de Parts Sociales; et

Acte de Cession a la signification donnée à l'Article 9.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Tyco Flow Control Luxembourg S.à r.l." (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées, ou tout autre entité ou personne, à condition que la Société n'entre dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou nécessiterait une licence professionnelle de droit luxembourgeois sans autorisation requise par la loi luxembourgeoise.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gestion.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du pays ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 110.000,- USD (cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) représenté par 82.500 (quatre-vingt-deux mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de 1,- USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune et 27.500 (vingt-sept mille cinq cents) Parts Sociales de Catégorie B d'une valeur nominale de 1,- USD (un dollar des Etats-Unis d'Amérique) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque Part Sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts Sociales indivisibles.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

### **Art. 9. Cession de Parts Sociales.**

#### Section 1. – Dispositions générales relatives aux Cessions

Nonobstant toute disposition contraire des présents Statuts, il n'est procédé à une émission ou une Cession de Parts Sociales autorisée ou exigée par les présentes que si ladite émission ou Cession est conforme à la Loi ainsi qu'aux lois relatives aux valeurs mobilières applicables.

En cas de cession à un non-Associé, les Parts Sociales détenues par chaque Associé sont cédées conformément aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

Chaque cession de Parts Sociales doit être constatée par un acte notarié ou par un acte sous seing privé et n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'une fois notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 190 de la Loi.

Une Cession de Parts Sociales autorisée à un cessionnaire proposé par les présents Statuts ne prend effet que si et lorsque tout cessionnaire qui n'est pas encore associé s'est conformé aux exigences de la présente Section 1. Avant qu'une Cession ne prenne effet, le cédant des Parts Sociales remet à la Société un accord écrit approuvé par le Conseil de Gérance (l'Accord) par lequel le cessionnaire proposé accepte de devenir Associé et d'être tenu par les dispositions du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) sauf si ledit cessionnaire proposé est déjà Associé.

Toute Cession ou tout projet de Cession de Parts Sociales contrevenant aux dispositions des présents Statuts et du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) est nulle, et, la Société n'inscrit pas cette Cession dans le registre des Associés et ne traite pas le cessionnaire prétendu des Parts Sociales comme propriétaire des Parts Sociales à quelque fin que ce soit.

S'agissant des Cessions de Parts Sociales effectuées par l'Associé Initial de la Catégorie B à ses Cessionnaires Autorisés (ou par ces Cessionnaires Autorisés à leurs Cessionnaires Autorisés), si après une Cession à un Cessionnaire Autorisé, le statut dudit Cessionnaire Autorisé change de sorte qu'il ne constitue plus un Cessionnaire Autorisé du cédant, le cessionnaire et le cédant prennent immédiatement les mesures nécessaires permettant de procéder à la rétrocession au cédant des Parts Sociales concernées (mais sans préjudice de toutes autres dispositions applicables de la Loi).

#### Section 2. – Restriction applicable à la Cession de Parts Sociales

Sauf (i) disposition contraire des Sections 3. et 4. ci-dessous, (ii) toutes autres dispositions contraires pertinentes du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), ou (iii) conformément à la phrase qui suit de la présente Section 2., aucun Associé autre que le ou les Associés de la Catégorie A (ainsi que ses ou leurs Cessionnaires Autorisés) ne peut, directement ou indirectement, Céder tout ou partie de ses Parts Sociales sauf avec l'accord préalable et écrit du Conseil de Gérance (ledit accord pouvant être accordé ou refusé à l'entière discrétion du Conseil de Gérance) et, dans la mesure où elles sont applicables, conformément à la Loi. Nonobstant ce qui précède et sans préjudice des dispositions de la Loi, (x) Tyco International Holding S.à r.l. est autorisée à Céder les Parts Sociales de la Catégorie B à l'Associé Initial de Catégorie B et (y) un Associé peut Céder des Parts Sociales à ses Cessionnaires Autorisés (sous réserve des exigences de la Section 1. ci-dessous) étant précisé qu'aucun Associé (autre que le ou les Associés de la Catégorie A et ses ou leurs Cessionnaires Autorisés) ne peut, sans l'accord préalable et écrit du Conseil de Gérance, Céder des Parts Sociales à plus de deux de ses Cessionnaires Autorisés de sorte qu'il y aurait plus de trois Associés affiliés. L'Associé de la Catégorie A et ses Cessionnaires Autorisés peuvent Céder leurs Parts Sociales à tout moment, sous réserve du respect de la Section 3. ci-dessous et de la Section 1. ci-dessus dans la mesure où elles sont applicables.

#### Section 3. – Droits de co-cession (Tal-along rights)

##### Sous-section (a) – Dispositions générales

Sous réserve des exceptions stipulées à la Sous-section (b) ci-dessous, avant que le ou les Associés de la Catégorie A procédant à une cession de Parts Sociales (le ou les Associés Initiaux de la Catégorie A et/ou tout autre de ses ou leurs Cessionnaires Autorisés qui se propose de vendre des Parts Sociales, collectivement les Associés de Catégorie A Vendeurs) à un tiers de bonne foi, les Associés de catégorie A Vendeurs remettent une notification écrite préalable à chaque Associé de la Catégorie B et à la Société, ladite notification (la Notification de Vente) devant (i) identifier le nombre de Parts Sociales détenues par le ou les Associés de la Catégorie A proposées à la vente (les Parts Concernées) et la fraction, exprimée en pourcentage, déterminée en divisant le nombre de Parts Concernées par le nombre total de Parts Sociales détenues par tous les Associés de la Catégorie A (le Pourcentage des Parts Sous Cession Conjointe), (ii) indiquer l'identité des cessionnaires proposés ainsi que leur pays de constitution ou nationalité (selon le cas) et (iii) décrire les termes et conditions de la vente proposée, y compris le prix unitaire des Parts Sociales détenues par le ou les Associés de la Catégorie A dont la vente est souhaitée.

Dans le délai de 15 (quinze) jours calendaires suivant la remise de la Notification de Vente, tout Associé de la Catégorie B peut remettre une notification écrite (chacune, un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession) aux Associés de Catégorie A Vendeurs indiquant qu'il souhaite participer à la vente proposée aux mêmes termes et conditions que les Associés de Catégorie A Vendeurs. Un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession indique le nombre de Parts Sociales que l'Associé de



la Catégorie B souhaite inclure dans la vente proposée (qui ne dépassera en aucun cas le Pourcentage de Droit de Co-cession des Parts Sociales détenues par l'Associé de la Catégorie B). Pour exercer ses droits de co-cession conférés par les présentes, chaque Associé de la Catégorie B doit accepter d'accorder les mêmes déclarations, garanties, engagements, indemnités et accords que ceux qu'accordent les Associés de Catégorie A Vendeurs dans le cadre de la vente des Parts Concernées (mais s'agissant des déclarations et garanties se rapportant spécifiquement à, des engagements, indemnités ou autre accords conclus spécifiquement par, les Associés de Catégorie A Vendeurs, chaque Associé de la Catégorie B concerné accorde, dans la mesure applicable, des déclarations et garanties comparables se rapportant spécifiquement à (et, le cas échéant, des engagements, indemnités ou autres accords conclus par) lui-même), et doit accepter de supporter sa part au prorata (qui sera conjointe et solidaire mais sera fondée sur et limitée au produit brut qu'il aura reçu) de la totalité des responsabilités découlant des déclarations, garanties, engagements, indemnités ou autres accords (autres que les déclarations, garanties, engagements, indemnités ou autres accords se rapportant spécifiquement à un Associé donné, qui supporte alors la totalité des responsabilités y afférentes) accordés dans le cadre de la vente.

L'offre de chaque Associé de la Catégorie B contenue dans son Avis d'Exercice du Droit de Co-cession est irrévocable et, dans la mesure où cette offre est acceptée par le cessionnaire, cet Associé de la Catégorie B a l'obligation de vendre ses Parts Sociales dans la vente proposée par les Associés de Catégorie A Vendeurs au même prix unitaire par Part Sociale et à tous autres égards, sous réserve de la dernière phrase du paragraphe qui précède, aux mêmes termes et conditions que ceux auxquels les Associés de Catégorie A Vendeurs Cèdent leurs Parts Sociales, à concurrence du nombre de Parts Sociales que cet Associé de la Catégorie B a indiqué dans son Avis d'Exercice du Droit de Co-cession; sous réserve, cependant, qu'en cas de modification des termes importants de la vente proposée ayant pour effet que le prix unitaire devient inférieur au prix unitaire indiqué dans la Notification de Vente, que la forme de contrepartie devient différente ou que les autres termes et conditions deviennent significativement moins favorables pour l'Associé de la Catégorie B que ceux indiqués dans la Notification de Vente, chaque Associé de la Catégorie B ayant précédemment remis un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession est autorisé à retirer l'offre contenue dans son Avis d'Exercice du Droit de Co-cession en adressant une notification écrite aux Associés de Catégorie A Vendeur et il sera libéré de ses obligations après ce retrait.

Chaque Associé supportera (i) les frais qu'il a lui-même engagés dans la vente de Parts Sociales conformément à la présente Sous-section (a) et (ii) sa part au prorata (fondée sur le montant relatif du produit reçu au titre des Parts Sociales vendues) des frais engagés pour la vente de Parts Sociales conformément à la présente Sous-section (a) dans la mesure où ces frais sont encourus au bénéfice de tous les Associés participant à la vente et ne sont pas payés par la Société ou par le cessionnaire. Les frais encourus par ou pour le compte d'un Associé à son seul profit ne seront pas considérés comme des frais de l'opération aux termes des présentes.

Si aucun des Associés de la Catégorie B ne remet aux Associés de Catégorie A Vendeurs un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession dans les délais en ce qui concerne la vente proposée dans la Notification de Vente ou si les Associés de la Catégorie B remettent une notification indiquant qu'ils n'entendent pas participer à la vente proposée, les Associés de Catégorie A Vendeurs peuvent vendre les Parts Concernées à un prix unitaire qui n'est pas supérieur au prix indiqué dans l'Acte de Vente et à d'autres termes et conditions qui ne sont pas significativement plus favorables aux Associés de Catégorie A Vendeurs que ceux indiqués dans la Notification de Vente à tout moment au cours d'un délai de 120 (cent vingt) jours calendaires (sous réserve de prorogation dans la mesure nécessaire pour obtenir les agréments administratifs ou autres) après l'expiration du délai de 15 (quinze) jours calendaires prévu pour la remise des Avis d'Exercice du Droit de Co-cession concernant ladite vente. Les Parts Concernées qui ne sont pas vendues par les Associés de Catégorie A Vendeurs au cours de ce délai de 120 (cent vingt) jours calendaires (tel que prorogé, le cas échéant) seront de nouveau soumises aux dispositions de la présente Sous-section (a) pour tout projet ultérieur de vente. Si un ou plusieurs Associés de la Catégorie B remettent aux Associés de Catégorie A Vendeurs un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession dans les délais, les Associés de Catégorie A Vendeurs déploient des efforts raisonnables afin d'obtenir l'accord du ou des acquéreurs potentiels à la participation des Associés de la Catégorie B à toute vente envisagée, aux mêmes termes et conditions que ceux applicables aux Parts Concernées. Si le ou les acquéreurs potentiels ne veulent pas ou ne peuvent pas acquérir à ces termes la totalité des Parts Concernées et de toutes les Parts Sociales détenues par les Associés de la Catégorie B indiquées dans un Avis d'Exercice du Droit de Co-cession remis dans les délais, les Associés de Catégorie A Vendeurs peuvent choisir d'annuler la vente proposée ou de répartir le nombre maximum de Parts Sociales que le ou les acquéreurs potentiels veulent acheter (les Parts de Droit de Co-cession) entre les Associés de Catégorie A Vendeurs et les Associés de la Catégorie B ayant remis des Avis d'Exercice du Droit de Co-cession dans les délais, comme suit:

(A) chaque Associé participant (y compris les Associés de Catégorie A Vendeurs) a le droit de vendre un nombre de Parts Sociales (qui, pour un Associé de la Catégorie B, ne dépassera pas le nombre de Parts Sociales identifié dans son Avis d'Exercice du Droit de Co-cession) égal au produit (x) du nombre de Parts de Droit de Co-cession et (y) d'une fraction,

(i) dont le numérateur est le nombre de Parts Sociales détenues par cet Associé, et

(ii) dont le dénominateur est le nombre total de Parts Sociales détenues par tous les Associés participants et toutes les autres Personnes participant à la vente en tant que vendeurs exerçant un droit de co-cession aux termes d'autres accords (le cas échéant); et

(B) si après la répartition des Parts de Droit de Co-cession entre les Associés conformément au paragraphe (A) ci-dessus, il reste des Parts de Droit de Co-cession non-attribuées, celles-ci sont attribuées aux Associés de Catégorie A Vendeurs à concurrence du montant des Parts Concernées.

Nonobstant toute disposition contraire de la présente Sous-section (a), les Associés de la Catégorie A (ou leurs Entités Affiliées ou Représentants) ou la Société n'encourent aucune responsabilité ou obligation si les Associés de Catégorie A Vendeurs décident, pour quelque raison que ce soit, de ne pas donner effet à une vente mentionnée à la présente Sous-section (a).

#### Sous-section (b) – Cessions Exclues

Les droits et restrictions contenus dans la Sous-section (a) ci-dessus ne s'appliquent pas aux ventes de Parts Sociales suivantes (chacune, une Cession Exclue):

(A) une vente de Parts Sociales au ou aux Associés de la Catégorie A ou à l'un de ses ou leurs Cessionnaires Autorisés; et

(B) une vente de Parts Sociales conformément à la Section 4. ci-dessous.

#### Section 4. – Droits de Cession Forcée

Si le ou les Associés Initiaux de Catégorie A et/ou ses ou leurs Entités Affiliées détenant des Parts Sociales décident de donner effet, dans des conditions commerciales de pleine concurrence, ou de faire en sorte que la Société donne effet, à opération supposant la Cession de Parts Sociales par le ou les Associés Initiaux de Catégorie A et/ou ses ou leurs Entités Affiliées à une Personne qui n'est pas une Entité Affiliée du ou des Associés Initiaux de Catégorie A (le Cessionnaire Concerné (Relevant Transferee)), le ou les Associés Initiaux de Catégorie A et/ou ses ou leurs Entités Affiliées peuvent notifier leur choix par écrit à la Société et aux Associés de la Catégorie B (les Autres Associés) (l'Avis d'Exercice du Droit de Cession Forcée (Drag Along Notice)), et dans les limites de cette notification, et, sous réserve des termes et conditions de la présente Section 4. et des termes et conditions du Pacte d'Actionnaires, les Autres Associés et la Société seront tenus de vendre et de Céder au Cessionnaire Concerné une part proportionnelle des Parts Sociales qu'ils détiennent identique à celle transférée par le ou les Associés Initiaux de Catégorie A et ses ou leurs Entité Affiliées au Cessionnaire Concerné (telle que déterminée conformément au paragraphe ci-dessous) (une Cession Forcée). L'Avis d'Exercice du Droit de Cession Forcée précise:

(i) le nombre de Parts Sociales que chacun des Autres Associés est tenu de Céder;

l'identité du Cessionnaire Concerné;

le prix à payer au titre de la Cession des Parts Sociales dans le cadre de la Cession Forcée ainsi que tous les autres termes significatifs de la Cession Forcée; et

les lieu, date et heure (dans la mesure où ils peuvent être déterminés) de réalisation de l'opération de Cession Forcée (cette date ne devant pas tomber plus de 10 (dix) jours ouvrés avant ou plus de 45 (quarante-cinq) jours ouvrés après la date de l'Avis d'Exercice du Droit de Cession Forcée; étant précisé que ce délai de 45 (quarante-cinq) jours ouvrés peut être prorogé pour une période pouvant aller jusqu'à 45 (quarante-cinq) jours ouvrés supplémentaires afin d'obtenir les agréments officiels nécessaires dans le cadre de la Cession Forcée).

Les obligations des Autres Associés concernant la Cession Forcée sont soumises aux exigences suivantes: (i) sous réserve de l'exercice d'une option décrite à la clause (ii) qui suit immédiatement, après l'exécution de la Cession Forcée, tous les Associés reçoivent une contrepartie par Parts Sociales de même forme et de même montant; sous réserve que dans le cas où un Associé de la Catégorie B est tenu de vendre dans une Cession Forcée les Parts Sociales qu'il détient à la date du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), il doit alors recevoir au titre de ses Parts Sociales un montant qui n'est pas inférieur au chiffre le plus élevé entre (x) la contrepartie par Part Sociale reçue par les Associés de la Catégorie A multipliée par le nombre de Parts Sociales qui devront être vendues par cet Associé de la Catégorie B dans le cas d'une Cession Forcée et (y) le produit du Prix d'Exclusion multiplié par une fraction, dont le numérateur est le nombre de Parts Sociales devant être vendues par l'Associé de la Catégorie B et dont le dénominateur est le nombre de Parts Sociales détenues par l'Associé de la Catégorie B à la date du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant) (ajusté de manière équitable pour tenir compte des fractionnements, regroupements ou événements analogues) (et l'exigence qui précède selon laquelle tous les Associés reçoivent le même montant par Part Sociale similaire ne s'applique pas) et (ii) si les détenteurs d'une Part Sociale donnée ont une option quant à la forme et au montant de la contrepartie à recevoir, tous les détenteurs de cette Part Sociale recevront la même option.

Nonobstant toute disposition contraire contenue dans la présente Section 4., le ou les Associés de la Catégorie A, ses ou leurs Entités Affiliées ou la Société n'encourent aucune responsabilité ou obligation si le ou les Associés de la Catégorie A décident, pour quelque raison que ce soit, de ne pas donner effet à une Cession Forcée, et le ou les Associés de la Catégorie A sont autorisés à mettre un terme, et ont le pouvoir de faire en sorte que la Société mette un terme, à une Cession Forcée déclenchée par le ou les Associés de la Catégorie A en remettant à tout moment à la Société une notification écrite à cet effet.

#### Section 5. – Droits de préemption

Sous réserve des dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), si la Société se propose d'émettre (i) des Parts Sociales, (ii) d'autres valeurs mobilières conférant un titre de participation au capital de la Société (Autres Participations au Capital) ou (iii) des valeurs mobilières convertibles en ou échangeables contre des Parts Sociales ou

d'Autres Participations au Capital (collectivement avec les Parts Sociales et les Autres Participations au Capital, les Valeurs Mobilières), à un Associé ou à une autre Personne, chaque Associé, sous réserve des paragraphes 5 et 6 ci-dessous de la présente Section 5., dispose d'un droit de préemption pour souscrire sa Part Au Prorata de chaque catégorie de Valeurs Mobilières proposée pour souscription à des termes et conditions identiques à ceux offerts au souscripteur proposé.

La Société, agissant par l'intermédiaire de son Conseil de Gérance, remet à chaque Associé une notification écrite de l'émission proposée décrite au premier paragraphe de la présente Section 5. au moins 15 (quinze) jours calendaires avant l'émission proposée. Cette notification (un Avis d'Émission) stipule les termes et conditions importants de l'opération proposée, y compris l'identité du ou des souscripteurs proposés, les modalités de souscription proposées, le nombre ou le montant ainsi que la description des Valeurs Mobilières proposées pour émission, la date d'émission proposée et le prix d'émission proposé, y compris une description de toute contrepartie autre que du numéraire suffisamment détaillée pour permettre d'en déterminer la juste valeur de marché.

Chaque Associé a le droit au maximum de choisir de souscrire irrévocablement sa Part Au Prorata des Valeurs Mobilières décrites dans l'Avis d'Émission au prix de souscription indiqué dans l'Avis d'Émission (sous réserve que, dans le cas où une partie du prix de souscription par part sociale payable par le souscripteur proposé doit être payée sous la forme d'une contrepartie autre que du numéraire, la valeur de cette contrepartie par part sociale autre que du numéraire est sa juste valeur de marché (telle que déterminée par le Conseil de Gérance agissant de bonne foi)) et aux autres termes et conditions indiqués dans l'Avis d'Émission en remettant une notification écrite à la Société dans les 10 (dix) jours calendaires suivant la date de remise de l'Avis d'Émission.

Si un Associé n'exerce pas totalement son droit de préemption dans le délai de 10 (dix) jours calendaires décrit au paragraphe qui précède, la Société est libre de procéder à l'émission proposée des Valeurs Mobilières décrites dans l'Avis d'Émission au titre duquel l'Associé n'a pas exercé l'option prévue dans la présente Section 5. à des termes qui ne sont pas moins favorables à tout important égard pour la Société que ceux indiqués dans l'Avis d'Émission (mais le montant des Valeurs Mobilières devant être émises par la Société peut être réduit); sous réserve que (i) cette émission est exécutée dans le délai de 120 (cent vingt) jours calendaires suivant l'expiration du délai de 10 (dix) jours calendaires décrit au paragraphe ci-dessus et (ii) le prix auquel les Valeurs Mobilières sont émises doit être supérieur ou égal au prix de souscription décrit dans l'Avis d'Émission. Le délai dans lequel l'émission doit être exécutée est prorogé dans la mesure nécessaire afin d'obtenir les agréments administratifs et autres nécessaires (le cas échéant) et la Société déploie des efforts commercialement raisonnables pour obtenir ces agréments (le cas échéant). Dans le cas où la Société n'a pas émis les Valeurs Mobilières dans ledit délai de 120 (cent vingt) jours calendaires (tel qu'il peut être prorogé conformément à ce qui précède), la Société ne procède à aucune émission ultérieure de Valeurs Mobilières, sans de nouveau les proposer en premier lieu aux Associés de la manière prévue à la présente Section 5.

Dans le cas où, conformément au droit applicable, la participation d'un Associé à l'émission en qualité d'acquéreur rendrait nécessaire (i) l'enregistrement ou la qualification de ces Valeurs Mobilières ou d'une Personne en tant que courtier ou négociateur ou agent pour ces Valeurs Mobilières lorsque cet enregistrement ou cette qualification n'est pas autrement exigé pour l'émission ou (ii) la communication à un participant à l'émission d'informations spécifiées concernant la Société ou ses Filiales ou les Valeurs Mobilières à émettre dont la communication n'est pas autrement exigée pour l'émission, cet Associé n'a pas le droit de participer à l'émission.

Les dispositions de la présente Section 5. ne s'appliquent pas aux émissions suivantes effectuées par la Société:

- (A) une émission à une Filiale à 100 % (cent pour-cent) de la Société;
- (B) une émission de valeurs mobilières par suite de l'exercice ou de la conversion de titres, d'options, de warrants ou de valeurs mobilières convertibles en circulation à la date des présentes ou émis après la date des présentes dans le cadre d'une opération conforme aux dispositions de la présente;
- (C) sous réserve des exigences des dispositions pertinentes du Pacte d'Actionnaires (le cas échéant), une émission de Valeurs Mobilières (i) dans le cadre d'une opération de regroupement ou d'acquisition effectuée par ou concernant la Société ou l'une quelconque de ses Filiales, y compris un Changement de Contrôle, (ii) dans le cadre d'une co-entreprise (joint venture) ou d'un partenariat stratégique conclu principalement à des fins autres que la levée de capitaux (tel que déterminé par le Conseil de Gérance à sa discrétion absolue) ou (iii) à des institutions financières, des prêteurs commerciaux, des courtiers/apporteurs ou des parties analogues, ou à leurs mandataires respectifs, dans le cadre de la souscription ou de la garantie d'une dette par la Société ou l'une quelconque de ses Filiales; ou
- (D) une émission de Valeurs Mobilières dans le cadre d'un fractionnement de parts sociales, d'un dividende sur parts sociales versé de manière proportionnelle à tous les porteurs de la catégorie concernée de Valeurs Mobilières (en traitant les Parts Sociales de la Catégorie A et les Parts Sociales de la Catégorie B comme une seule et même catégorie à ces fins) ou d'une recapitalisation, dans chaque cas, approuvé par le Conseil de Gérance et sous réserve que ce fractionnement de parts sociales, ce dividende sur parts sociales ou cette recapitalisation, selon le cas, n'ait pas d'effet disproportionné et défavorable pour les Associés (en cette qualité) détenant une catégorie particulière de Valeurs Mobilières par rapport à ceux qui détiennent une autre catégorie de Valeurs Mobilières.

**Art. 10. Rachat de Parts Sociales.** La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de Parts Sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une Assemblée Générale

de l'Associé unique/des Associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 15 des statuts sont d'application.

**Art. 11. Décès, Interdiction, Faillite ou Déconfiture des Associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'Associé unique, sinon d'un des Associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par cinq Gérants si la Société a plusieurs Associés et par trois Gérants en cas d'Associé unique. Chaque gérant se verra attribué soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les Gérants formeront un Conseil de gérance. Les Gérants n'ont pas besoin d'être Associés. Les Gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'Assemblée Générale des Associés, par une résolution adoptée par des Associés représentant plus de la moitié du capital social. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment (sans justifier d'une raison) en accord avec les dispositions suivantes.

Les/l'Associé(s) Initial(aux) de Catégorie A et ses Affiliés auront droit de nommer par notification écrite à la Société jusqu'à cinq candidats pour la nomination ou le remplacement du/des Gérant(s) A, parmi lesquels jusqu'à trois pour être nommés par l'Assemblée Générale en tant que Gérant(s) A.

L'Associé Initial de Catégorie B aura droit de nommer par notification écrite à la Société (i) jusqu'à quatre candidats pour la nomination ou le remplacement du/des Gérant(s) B, parmi les jusqu'à deux seront nommés par l'Assemblée Générale en tant que Gérant(s) B, aussi longtemps que l'Associé Initial de Catégorie B et ses Cessionnaires Autorisés détiendront conjointement au moins quinze pour cent du capital social de la Société, (ii) jusqu'à trois candidats dont au moins un sera nommé par l'Assemblée Générale en tant Gérant(s) B, si le nombre de Parts Sociales détenues par l'Associé Initial de Catégorie B et ses Cessionnaires Autorisés représentent plus de cinq mais moins de quinze pour cent du capital social de la Société (et, en dans un tel cas, l'Associé Initial de Catégorie A et ses Affiliés détenant des Parts Sociales auront droit après notification écrite à la Société de nommer jusqu'à trois candidats pour la nomination ou le remplacement d'un Gérant B, parmi lesquels un sera nommé par l'Assemblée Générale en tant Gérant B) et (iii) aucun candidat si la détention conjointe de l'Associé Initial de Catégorie B et ses Cessionnaires Autorisés représente moins de cinq pour cent du capital social de la Société (et, en dans un tel cas, l'Associé Initial de Catégorie A et ses Affiliés détenant des Parts Sociales auront le droit après notification écrite à la Société de nommer jusqu'à quatre candidats pour la nomination ou le remplacement de Gérant(s) B, parmi lesquels deux seront nommés par l'Assemblée Générale et tant Gérants B).

Nonobstant les limitations décrites ci-dessus (i) l'Associé Initial de Catégorie B peut proposer la révocation de tout Gérant B et peut nommer un nouveau Gérant B en remplacement par notification écrite à la Société et au(x) Associé(s) Initial/aux de Catégorie A et (ii) le/les Associé(s) Initial/aux de Catégorie A et/ou ses Affiliés détenant des Parts peu(ven)t proposer la révocation de tout Gérant A et nommer en remplacement un nouveau Gérant A par notification écrite à la Société.

Toute décision prises en relation avec la gestion de la Société devra être prise collectivement par le Conseil de gérance en accord avec les termes du présent Article 12.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent Article 12.

La Société sera engagée par la signature unique de tout Gérant A, ou par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ou par la signature de toute personne à qui un tel pouvoir aura été confié par le Conseil.

Le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

Chaque Gérant a droit à un vote simple et les résolutions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés. Le Conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil de gérance et au moins deux Gérants A (et seulement un Gérant A en cas de Conseil composé de trois Gérants) et un Gérant B sont présents ou représentés. Dans l'éventualité où un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion en raison de l'absence d'un Gérant B, la réunion sera ajournée pour une période d'au moins 3 (trois) jours ouvrables (et l'avis d'ajournement sera donné aux Gérants par la Société) et pour toute réunion re-convoquée et pour laquelle une convocation a été faite, la présence d'un Gérant B ne sera plus requise pour les besoins du quorum.

Le Conseil de gérance élira parmi les Gérants A un Président. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil. En cas d'absence du Président, le Conseil sera présidé par un gérant présent qui sera élu à cet effet parmi les Gérants A. Le Conseil peut également nommé un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être un Gérant, qui sera responsable de la prise des résolutions des réunions du Conseil de gérance ou pour toute autre responsabilité qui lui sera donné par le Conseil de gérance.

Le Conseil de gérance se réunira au moins une fois par an et dans l'éventualité où une réunion du Conseil de gérance n'a pas été tenue dans les 365 (trois cent soixante-cinq) jours calendaires précédents, tout Gérant peut convoquer les autres Gérants pour une réunion du Conseil de gérance dans un délai de 3 (trois) jours ouvrables avant ladite réunion. Tout Gérant peut convoquer une réunion spéciale du Conseil de gérance en accord avec les dispositions du présent Article 12 et du Pacte d'Actionnaires (s'il en existe un).

Avis écrit de toute réunion du Conseil de gérance sera donné à tous les Gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 3 (trois) jours ouvrables avant la réunion, sauf s'il y a urgence, et toute réunion du Conseil de gérance pourra être convoquée sans avis écrit à chaque Gérant si tous les Gérants donnent leur accord écrit ou participent à la réunion. La convocation à toute réunion du Conseil de gérance devra contenir un ordre du jour raisonnablement détaillé (et tout autre documentation venant à l'appui pour revue et prise d'action par le Conseil de gérance en ce qui concerne un point particulier, si une telle action est nécessaire) sera proposé au Conseil de gérance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de gérance. Les discussions lors de chaque réunion du Conseil de gérance ne devront porter expressément que sur ce qui se trouvait dans la convocation à ladite réunion sauf en cas d'accord de tous les Gérants.

Tout Gérant pourra se faire représenter au Conseil en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre Gérant ayant le même pouvoir de signature comme son mandataire. Tout Gérant peut également participer à une réunion du Conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les Gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés, d'entendre et être entendus de chacun. La participation d'un Gérant à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication auquel est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à ladite réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du Conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les Gérants présents, ou par le Président (si celui-ci est présent). Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par chaque les membres du Conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des Gérants.** La Société devra tenir indemne, à l'exception des cas de fraude, faute de gestion volontaire ou conduite criminelle, les pour tout passif, obligations, pertes, dommages, amendes, taxes et intérêts et pénalités (autres que les taxes basées sur les dividendes, frais ou autres compensations reçus par eux de la Société), plaintes, revendications, actions, poursuites, procès (qu'il soit civil, administratif, d'investigation ou autre) coûts, dépenses et débours (incluant les frais comptables et légaux raisonnables et dûment documentés, coûts d'investigation et les sommes payées pour règlement) de toutes sortes et nature (collectivement, les Demande de remboursement et dépenses) de la manière la plus étendue que permette la Loi.

Les Gérants peuvent prétendre à un remboursement des dépenses raisonnablement documentées et encourues par eux en rapport avec leur présence au Conseil de gérance, peuvent être indemnisés par la Société, mais ne pourront prétendre à une compensation ou à un salaire en relation avec leur poste de Gérant.

**Art. 14. Assemblées Générale des Associés.** Une Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Convocation écrite à toute Assemblée Générale sera donnée aux Associés, par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail), au moins trois jours ouvrables avant ladite réunion. Si tous les Associés sont présents ou représentés, il peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion pourra se tenir valablement sans convocation préalable.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des Associés pourront, au lieu d'être prises lors d'Assemblées Générales, être prises par écrit par tous les Associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque Associé, et chaque Associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des Associés, Quorum et Majorité.** L'Associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des Associés.

En cas de pluralité des Associés, chaque Associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des Associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des Associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les Associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1 octobre et se termine le 30 septembre de l'année suivante.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au regard de la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont arrêtés et le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, Réserves.** Les profits nets de la Société seront déterminés en accord avec les règles comptables. Une part de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur les profits nets de la Société pour être allouée à un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel.

Le Conseil de gérance peut décider du paiement de dividendes au(x) Associé(s) avant la fin de l'année sociale sur base d'un relevé des comptes montrant que suffisamment de fonds sont disponibles pour distribution, étant entendu que (i) le montant devant être distribué n'excède pas, lorsque cela est d'application, les profits réalisés depuis la fin de l'année sociale, augmenté par les profits reportés, la prime d'émission et les réserves disponibles mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve devant être établie en accord avec la Loi et ces Statuts et que (ii) toute somme distribuée qui ne correspondrait pas aux profits réellement faits sera remboursée par l'(es) Associé(s).

**Art. 19. Dividendes et Distribution.** Toute distribution se fera vers les Associés proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

**Art. 20. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 21. Commissaire - Réviseur d'entreprises agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 22. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les parts sociales ont été souscrites par Tyco International Holding S.à r.l., précité.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par le biais d'un apport en espèces, de sorte que la somme de 110.000 USD (cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société; ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

La somme de 110.000 USD (cent dix mille dollars des Etats-Unis d'Amérique) est entièrement allouée au compte du capital social.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 30 septembre 2011.

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement mille cent euro (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé précité représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes.

1. Le nombre de gérants est fixé à 3.

La personne listée ci-dessous est nommée en tant que gérant A de la Société pour une durée indéterminée:

- David Alan Dunbar, Président de Valves and Controls et ayant comme adresse professionnelle Freier Platz 10, CH-8200 Schaffhausen, Suisse.

Les personnes listées ci-dessous sont nommées en tant que gérants B de la Société pour une durée indéterminée:

- Peter Schieser, Company Secretary & Treasury Counsel - EMEA et ayant comme adresse professionnelle le 29, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg; et

- David Richard Symonds, Deputy General Counsel – EMEA et ayant comme adresse professionnelle Sharp Street, Worsely, Manchester, M28 3NA, Royaume Uni.

2. le siège social de la Société est établi au 29, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeures il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: L. Elvinger, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 22 mars 2011. Relation: RED/2011/609. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042866/1092.

(110047730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

---

**Niger Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 130.779.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062960/9.

(110070662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Nikai S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 142.141.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIKAI S.A.

Référence de publication: 2011062961/10.

(110070671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NSS Feeder S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.661.

---

*Extrait des résolutions des actionnaires de la société prises en date du 29 avril 2011*

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de M. Rob JENNER avec effet au 29 avril 2011.

Les Actionnaires décident de nommer M. Trishul THAKORE, «Investment Banker», né le 29 février 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni, comme administrateur de catégorie A de la Société en remplacement de l'administrateur ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour NSS Feeder S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011062962/18.

(110070219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NSS Management Investment Vehicle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.658.

---

*Extrait des résolutions des actionnaires de la société prises en date du 29 avril 2011*

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de M. Rob Jenner avec effet au 29 avril 2011.

Les Actionnaires décident de nommer M. Trishul Thakore, «Investment Banker», né le 29 février 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni,

comme administrateur de catégorie A de la Société en remplacement de l'administrateur ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NSS Management Investment Vehicle S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011062963/18.

(110070397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NSS New Luxco S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.660.

—  
*Extrait des résolutions des actionnaires de la société prises en date du 29 avril 2011*

*Première résolution*

Les Actionnaires décident d'accepter la démission en tant qu'administrateur de catégorie A de M. Rob JENNER avec effet au 29 avril 2011.

Les Actionnaires décident de nommer M. Trishul THAKORE, «Investment Banker», né le 29 février 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni, comme administrateur de catégorie A de la Société en remplacement de l'administrateur ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NSS New Luxco S.A.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011062964/18.

(110070185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NSS Pelican S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.502,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 143.793.

—  
*Extrait des résolutions des associés de la société prises en date du 29 avril 2011*

*Première résolution*

Les associés décident d'accepter la démission en tant que gérant de catégorie B de M. Rob JENNER avec effet au 29 avril 2011.

Les associés décident de nommer M. Trishul THAKORE, «Investment Banker», né le 29 février 1980 à Londres, Royaume-Uni, ayant pour adresse professionnelle le 180 Piccadilly, sixième étage, Londres, W1J 9ER, Royaume-Uni, comme gérant de catégorie B de la Société en remplacement du gérant ayant démissionné avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme  
Pour NSS Pelican S.à.r.l.  
Un mandataire

Référence de publication: 2011062965/19.

(110070294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NUREJEW Promenade Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 147.740.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



*Pour Nurejew Promenade Beteiligungs GmbH  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire*

Référence de publication: 2011062966/13.

(110070566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**NUREJEW Promenade Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 147.741.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Nurejew Promenade Immobilien GmbH  
SGG S.A.  
Signatures  
Mandataire*

Référence de publication: 2011062967/13.

(110070565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**O Beirao s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9257 Diekirch, 1, rue Joseph Merten.

R.C.S. Luxembourg B 106.865.

Les comptes annuels au 31-12-2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062968/9.

(110070394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Orion I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.625.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011062970/12.

(110070935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Ostak S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen.

R.C.S. Luxembourg B 123.640.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/05/2011.

G.T. Experts Comptables Sàrl  
Luxembourg

Référence de publication: 2011062974/12.

(110070553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**OCM Luxembourg Glasnost Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 150.476.

La Société déclara que son actionnaire commandité a changé de dénomination suivant acte tenu par devant Maître Henri Hellinckx, notaire à Luxembourg, en date du 28 mars 2011. Désormais l'actionnaire commandité de la Société se nomme SGD Luxembourg Holdings (B149222)

L'Associé commandité représenté par:  
Jean-Pierre BACCUS / Szymon DEC  
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2011062975/13.

(110070949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Open Eyes Invest S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 141.604.

EXTRAIT

En date du 3 mai 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au «18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062976/14.

(110071101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Pasing Munich Arcaden Luxco S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 131.157.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2011062982/11.

(110070747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Telenet Finance Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions,  
(anc. Telenet Finance Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 155.894.

In the year two thousand and ten, on the twenty-seventh day of October.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg.

was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of the Company "Telenet Finance Luxembourg S.A.", a société anonyme established and having its registered office at 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 28, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended or restated since the incorporation of the Company.

The Company is registered with the Luxembourg Company and Trade Register under section B number 155 894.

The Meeting is chaired by Mr Antoine FORTIER, lawyer, residing in Luxembourg. (the Chairman).

The Chairman appoints Ms Sandrine-Christine CONSTANT, lawyer, residing in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Mr Jérôme Bertaud DU CHAZAUD, lawyer, residing in Luxembourg as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Board).

The Board having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to enact that:

I. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of the convening notices;
2. Change of the legal form of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance;
3. Amendment and full restatement of the articles of association of the Company, with the Company having (i) a share capital set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by one (1) unlimited share without nominal value (action de Commandité) and nine hundred ninety-nine (999) ordinary shares (actions de Commanditaires) without nominal value and (ii) the following corporate object:

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The corporate object of the Company is:

- the issuance of notes for the purpose of applying all of the proceeds thereof to grant one or more loans to Telenet International Finance S.A., Telenet NV or subsidiaries of any such companies (the Telenet Group), provided that as soon as an issuance of such notes has taken place in accordance with the trust deed or the indenture, as the case may be, governing such notes (respectively the Trust Deed and the Indenture), the Company may not issue any additional notes;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of notes referenced above;
- the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositories;
- the entering into (i) the Trust Deed or the Indenture as the case may be and (ii) the aforesaid loan agreement with one or more members of the Telenet Group, and, in each case, into all documents and transactions contemplated thereby; and
- the entering into documents necessary or useful in view of the proper operation of the Company.

3.2 The Company may not carry out any activity falling within the scope of the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

3.3 The Company may not incur any indebtedness other than for paying costs that (i) arise in connection with the transactions contemplated by the Company's corporate object or (ii) are necessary or useful for the proper operation of the Company.

4. Dismissal of the current members of the board of directors and discharge for the performance of their duties;
5. Appointment of the members of the supervisory board of the Company;
6. Confirmation of the appointment of KPMG Audit as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a term of six (6) years;
7. Miscellaneous.

II. The names of the shareholders and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list signed by the attorney-in-fact of the represented shareholders, the Board and the undersigned notary, together with the powers of attorney of the represented shareholders, after having been signed *ne varietur*, will remain annexed to the present deed for the purposes of registration.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the entire share capital of the Company are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholder present and represented.

IV. The Meeting has taken the following resolutions:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to change the legal form of the Company into a partnership limited by shares (société en commandite par actions) with immediate effect without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance.

*Third resolution*

The Meeting resolves to maintain the share capital of the Company to the amount of one thousand euro (EUR 31,000) represented by one (1) unlimited share (action de Commandité) and nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares (actions de Commanditaires) without nominal value which have been subscribed as follows:

- 1) Telenet Finance Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg

Register of Commerce and Companies under number B 150.204, represented as stated above, declares to subscribe to one (1) unlimited share (action de Commandité) by exchange of the one (1) ordinary share it held in the Company; and

2) Stichting Telenet Finance Luxembourg, a foundation (stichting) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered offices in Amsterdam, the Netherlands, and its principal place of business at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, duly represented as stated above, declares to subscribe to nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares (actions de Commanditaires) by exchange of the ninety-nine (999) ordinary shares it held in the Company.

#### *Fourth resolution*

As consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend and fully restate the articles of association, so that they will henceforth read as follows:

### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Telenet Finance Luxembourg S.C.A.” (the Company). The Company is a corporate partnership limited by shares governed by the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by these articles of association (the Articles).

The Company is formed between (i) Telenet Finance Luxembourg S.à r.l., subscriber of the GP share(s) as general partner (the GP Shareholder) and (ii) the subscriber of ordinary shares as limited partner, as well as all those other persons or entities who or which may become owners of ordinary shares issued by the Company (the Limited Shareholders). The Limited Shareholders and the GP Shareholder are hereafter collectively referred to as the Shareholders.

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the GP Shareholder. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the GP Shareholder. Where the GP Shareholder determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in its sole discretion and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

#### **Art. 3. Corporate object.**

3.1 The corporate object of the Company is:

- the issuance of notes for the purpose of applying all of the proceeds thereof to grant one or more loans to Telenet International Finance S.A., Telenet NV or subsidiaries of any such companies (the Telenet Group), provided that as soon as an issuance of such notes has taken place in accordance with the trust deed or the indenture, as the case may be, governing such notes (respectively the Trust Deed and the Indenture), the Company may not issue any additional notes;
- the granting of security interests over its assets in relation to the issuance of notes referenced above;
- the making of deposits (including fiduciary deposits) at banks or with other depositories;
- the entering into (i) the Trust Deed or the Indenture and (ii) the aforesaid loan agreement with one or more members of the Telenet Group, and, in each case, into all documents and transactions contemplated thereby; and
- the entering into documents necessary or useful in view of the proper operation of the Company.

3.2 The Company may not carry out any activity falling within the scope of the Luxembourg act dated 5 April 1993 relating to the financial sector, as amended.

3.3 The Company may not incur any indebtedness other than for paying costs that (i) arise in connection with the transactions contemplated by the Company’s corporate object or (ii) are necessary or useful for the proper operation of the Company.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

4.3 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders. In case of death, incapacity or inability of the GP Shareholder, article 112 of the Law shall apply.

4.4 More specifically in the event of death as well as in the case of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the GP Shareholder from acting as manager of the Company, the Company shall not be immediately

dissolved and liquidated, provided that the Supervisory Board (as defined below) appoints an administrator, who need not be a shareholder, to adopt urgent measures and those of ordinary administration until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment to the Articles, a successor general partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

## II. Capital - Shares

### Art. 5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000) represented by one (1) GP share without par value (the GP Share) and nine hundred and ninety-nine (999) ordinary shares without par value (the Ordinary Shares), all subscribed and fully paid-up. The Ordinary Shares and the GP Share(s) are collectively hereinafter referred to as the Shares, and individually, as a Share.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by resolution of the general meeting of the Shareholders of the Company acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment to the Articles.

### Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and shall remain in registered form (actions nominatives).

6.2 The Ordinary Shares

(a) All Ordinary Shares shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each Ordinary Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.3 The GP Share(s)

(a) All GP Share(s) shall have the rights and obligations granted to them in accordance with the Articles and shall be identical in all respects.

(b) Each GP Share is entitled to one vote at the general meetings of shareholders.

6.4 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder which so requests.

6.5 Shares shall be transferred by a written declaration of transfer registered in the register of shares, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

6.6 Any distribution made on Shares, whether in cash or in kind, in the form (including without limitation) as dividends, liquidation proceeds, redemption proceeds or otherwise, shall be paid and distributed to the Shareholders out of the sums available for distribution in accordance with the Law.

6.7. Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share. Joint co-owners shall appoint one sole person as their representative towards the Company.

6.8. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and the Articles.

### Art. 7. Liability of the Shareholders.

7.1 The GP Shareholder is jointly and severally liable for all liabilities of the Company to the extent that they cannot be paid out of the assets of the Company.

7.2 The Limited Shareholders are liable up to the amount of the capital committed by them to the Company on subscribing the Shares.

## III. Management - Representation

### Art. 8. Management of the Company.

8.1 The Company shall be managed by the GP Shareholder.

8.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the Shareholders or to the Supervisory Board (as defined hereafter) fall within the competence of the GP Shareholder, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.3 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether or not Shareholders, by the GP Shareholder.

8.4 The GP Shareholder is authorised to delegate the day-to-day management of the Company and the power to represent the Company in respect thereto to one or more officers, or other agents, whether or not Shareholders, acting individually or jointly.

8.5 The Company shall be bound towards third parties by the signature of the GP Shareholder or by the joint or single signature of any person(s) to whom such signatory power has been validly delegated and within the limits of such power.

8.6 No contract or other transaction between the Company and any other company or person shall be affected or invalidated by the fact that the GP Shareholder or any officer of the Company is interested in the transaction, or is a director, associate, officer or employee of such other company or person.

**Art. 9. Liability.**

9.1. To the extent permissible under Luxembourg law, the GP Shareholder and other officers of the Company, as well as those persons to whom such signatory powers have been validly delegated in accordance with articles 8.3 and 8.4 of these Articles, shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been managers, officers or delegates of the Company, by reason of any transaction carried out by the Company, any contract entered into or any action performed, concurred in, or omitted, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which such persons may be entitled.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 10. Powers and Voting rights.**

10.1 The general meeting of Shareholders validly constituted represents all the Shareholders of the Company.

10.2 Resolutions of the Shareholders shall be adopted at general meetings (the General Meeting) of the Shareholders in accordance with the Law and these Articles.

**Art. 11. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

11.1 General Meetings shall be convened by the GP Shareholder or by the Supervisory Board by a notice setting forth the agenda and sent by registered mail at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of shares

11.2 General Meetings shall be held at such place and time as may be specified in the convening notices of the meetings.

11.3 The meeting may be held without prior notice if all the Shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting.

11.4 A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who needs not be a Shareholder) as his proxyholder in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail.

11.5 Each Shareholder may also participate in any General Meeting by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person to such meeting.

11.6 Each Shareholder may also vote by way of voting forms provided by the Company. These voting forms contain the date and place of the meeting, the agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each proposed resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting on the proposed resolution. The voting forms must be sent by the Shareholders by mail, telegram, telex, facsimile or e-mail to the registered office of the Company. The Company shall only accept the voting forms which are received prior to the time of the meeting specified in the convening notice. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention shall be null and void.

11.7 Except as otherwise required by the Law or these Articles, resolutions at a General Meeting duly convened shall be passed by a simple majority of those Shareholders present or represented, regardless of the number of Shareholders present or represented and the proportion of the share capital present or represented at such meeting.

11.8 An extraordinary General Meeting (such a meeting, an Extraordinary General Meeting) convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one-half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If this quorum is not reached, a second meeting shall be convened, in the manner prescribed by the Articles and the Law. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast.

**V. Supervision - Annual accounts - Allocation of profits****Art. 12. Supervisory Board.**

12.1 The supervision of the Company, including the supervision of its books and accounts, shall be entrusted to a supervisory board of at least three members (the Supervisory Board), who need not be Shareholders. The members of the Supervisory Board shall be appointed by the general meeting of the Shareholders of the Company which shall determine their number, their remuneration and the term of their office. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

12.2 The Supervisory Board must appoint a chairman among its members and it may choose a secretary.

12.3 The Supervisory Board shall have the powers of a statutory auditor, as provided for by the Law.

12.4 The Supervisory Board shall be consulted by the GP Shareholder on such matters as the GP Shareholder may determine and it shall authorise any actions of the GP Shareholder that may, pursuant to the Law or these Articles, exceed the powers of the GP Shareholder.

12.5 The Supervisory Board shall meet upon convocation by the GP Shareholder or by any of its members.

12.6 Written notice of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Supervisory Board.

12.7 No such written notice is required if all members of the Supervisory Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Supervisory Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

12.8 Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing, in writing, using any means of written communication including telegram, telex, facsimile or e-mail, another member as his proxy.

12.9 The Supervisory Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Supervisory Board are validly taken by a majority of the vote cast. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution is equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote. The resolutions of the Supervisory Board shall be recorded in minutes signed by all the members present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

12.10 Any member may participate in any meeting of the Supervisory Board by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.11 Circular resolutions signed by all the members of the Supervisory Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original, or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

12.12 The members of the Supervisory Board assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

12.13 To the extent permissible under Luxembourg law, the members of the Supervisory Board shall be indemnified out of the assets of the Company against all costs, charges, losses, damages and expenses incurred or sustained by them in connection with any actions, claims, suits or proceedings to which they may be made a party by reason of being or having been members of the Supervisory Board, in connection with the execution of their duties, save for liabilities and expenses arising from their gross negligence or wilful default, in each case without prejudice to any other rights to which they may be entitled.

### **Art. 13. Accounting year and Annual general meeting.**

13.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

13.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the GP Shareholder must prepare the balance sheet and the profit and loss account of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the officers, directors, members of the supervisory board and statutory auditors of the Company.

13.3 The GP Shareholder shall, one month before the annual General Meeting, deliver documentary evidence and a report on the operations of the Company to the Supervisory Board of the Company who must prepare a report setting forth its proposals.

13.4 The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of meeting, on the third Wednesday of April of each year at 12.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

13.5 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the GP Shareholder, exceptional circumstances as stated into Article 2.2 of the Articles so require.

### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

14.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes will best suit the corporate purpose and policy.

14.3 Dividends, when payable, shall be distributed at the time and place determined by the GP Shareholder, in accordance with the decision of the General Meeting. The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the GP Shareholder.

14.4 Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the GP Shareholder;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the GP Shareholder, within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(iv) in its report to the GP Shareholder, the Supervisory Board must verify whether the above conditions have been satisfied.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who do not need to be Shareholders, appointed by a resolution of the General Meeting which shall determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the General Meeting or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

15.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the Shareholders in proportion to the Shares held by each Shareholder in the Company.

## **VII. General provision**

16.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory Board meetings may also be granted by a member of the Supervisory Board, in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions or resolutions adopted by telephone or video conference are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

16.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Fifth resolution*

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to acknowledge and accept the resignation of the members of the board of directors of the Company with immediate effect and to grant them full discharge for the performance of their mandate until the date hereof.

### *Sixth resolution*

The Meeting resolves to appoint as members of the Supervisory Board of the Company with immediate effect and for a term of six (6) years:

- Mr. Pietro Longo, employee, born on September 13, 1970 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

- Mr. Jonathan Lepage, employee, born on August 27, 1975 in Namur (Belgium), with professional address at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg; and

- COMCOLUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 58.545.

### *Seventh resolution*

Upon change of the legal form, the Meeting resolves to confirm the appointment of KPMG Audit, a private limited liability company, established and having its registered office at 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 103.590), as réviseur d'entreprises agréé of the Company for a term of six (6) years.

There being no further business, the Meeting is closed by the Chairman.

### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written. The document having been read to the proxy holders of the appearing parties and the members of the Board, the members of the Board signed together with Us, the notary, the present original deed.



### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-sept octobre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la Société «Telenet Finance Luxembourg S.A.», une société anonyme établie et ayant son siège social au 65 boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant un acte dressé par le notaire soussigné en date du 28 septembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 155 894.

L'Assemblée est présidée par Maître Antoine FORTIER, avocat, demeurant à Luxembourg (le Président).

Le Président nomme Maître Sandrine-Christine CONSTANT, avocat, demeurant à Luxembourg comme Secrétaire de l'Assemblée.

L'Assemblée choisit Maître Jérôme Bertaud DU CHAZAUD, avocat, demeurant à Luxembourg comme Scrutateur de l'Assemblée (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur sont ci-après collectivement définis comme le Bureau). Le Bureau ayant ainsi été constitué, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Changement de la forme de la Société en une société en commandite par actions, avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique;
3. Modification et refonte complète des Statuts, afin que la Société ait (i) un capital social de trente et un mille euro (EUR 31,000) représenté par une (1) action commanditée sans valeur nominale et quatre-vingt dix-neufs (999) actions de commanditaires sans valeur nominale et (ii) l'objet social suivant:

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est:

- l'émission d'obligations en vue d'affecter tous les produits de cette émission à l'octroi d'un ou plusieurs prêts à Telenet International Finance S.A., Telenet NV ou aux affiliés de ces sociétés (le Groupe Telenet), étant entendu que dès qu'une émission de ces obligations a eu lieu, conformément au trustee deed ou l'indenture, le cas échéant, gouvernant ces obligations (respectivement le Trust Deed et l'Indenture), la Société ne pourra émettre d'autres obligations;
- l'octroi de sûretés sur ses actifs dans le cadre de l'émission d'obligations à laquelle il est fait référence ci-dessus;
- la constitution de dépôts (y compris des dépôts fiduciaires) dans des banques ou d'autres dépositaires;
- la signature (i) du Trust Deed ou l'Indenture, le cas échéant, et (ii) des contrats de prêts susmentionnés avec un ou plusieurs membres du Groupe Telenet, et, dans chaque cas, de toute transaction ou document s'y rapportant, et
- la signature de tout document nécessaire ou utile en vue de la bonne marche de la Société.

3.2 La Société ne peut effectuer aucune opération qui tomberait dans le champ de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

3.3 La Société ne peut avoir d'autre engagement que celui de payer les coûts (i) pouvant survenir en relation avec les transactions décrites dans l'objet social de la Société ou (ii) nécessaires ou utiles à l'activité de la Société.

4. Démission des membres existants du conseil d'administration et décharge pleine et entière aux administrateurs pour leur gestion réalisée au cours de leurs fonctions;

5. Nomination des membres du conseil de surveillance;

6. Confirmation de la nomination de KPMG Audit comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de six (6) ans;

7. Divers.

II. La procuration des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par les représentants des actionnaires, le Bureau et le notaire soussigné, ensemble avec la procuration des actionnaires représentés, resteront annexées au présent acte, après avoir été signées ne varietur.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions représentant le capital social émis de la Société sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider de tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires présents ou représentés ont été valablement informés, chacun d'eux déclarant expressément avoir été dûment convoqué.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes

#### *Première résolution*

L'ensemble du capital social étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés déclarant avoir été dûment convoqués et parfaitement informés de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de changer la forme légale de la Société en une société en commandite par actions avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais avec la continuation de sa personnalité juridique.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de maintenir le capital social de la Société au montant de trente et un mille euro (EUR 31,000) représenté par une (1) action commanditée sans valeur nominale et quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de commanditaires sans valeur nominale, souscrites comme suit:

1) Telenet Finance Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 150.204, représentée comme indiqué ci dessus, déclare souscrire à une (1) action de Commandité par échange de l'action ordinaire qu'elle détient dans la Société; et

2) Stichting Telenet Finance Luxembourg, une fondation (stichting) constituée sous et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, et son lieu d'activité principale à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, Pays-Bas, représentée comme indiqué ci dessus, déclare souscrire à quatre-vingt dix-neufs (999) actions de commanditaires par échange des quatre-vingt dix-neufs (999) actions ordinaires qu'elle détient dans la Société.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des résolutions ci-dessus, l'Assemblée décide d'amender et de procéder à la refonte complète des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est «Telenet Finance Luxembourg S.C.A.» (la Société). La Société est une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

La Société est formée entre (i) Telenet Finance Luxembourg S.à r.l., souscripteur de l'action de commandité en qualité d'actionnaire commandité (l'Actionnaire Commandité), et (ii) le souscripteur d'actions ordinaires en qualité d'actionnaires commanditaires à la constitution de la Société et toute personne ou entité qui peuvent devenir propriétaires d'actions ordinaires émises par la Société (les Actionnaires Commanditaires). L'Actionnaire Commandité et les Actionnaires Commanditaires sont ensemble dénommés ci-dessous les Actionnaires).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision de l'Actionnaire Commandité. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être établis tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision de l'Actionnaire Commandité. Lorsque l'Actionnaire Commandité estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, malgré ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est:

- l'émission d'obligations en vue d'affecter tous les produits de cette émission à l'octroi d'un ou plusieurs prêts à Telenet International Finance S.A., Telenet NV ou aux affiliés de ces sociétés (le Groupe Telenet), étant entendu que dès qu'une émission de ces obligations a eu lieu, conformément au trust deed ou l'indenture, le cas échéant, gouvernant ces obligations (respectivement le Trust Deed et l'Indenture), la Société ne pourra émettre d'autres obligations;

- l'octroi de sûretés sur ses actifs dans le cadre de l'émission d'obligations à laquelle il est fait référence ci-dessus;

- la constitution de dépôts (y compris des dépôts fiduciaires) dans des banques ou d'autres dépositaires;

- la signature (i) du Trust Deed ou l'Indenture, le cas échéant, et (ii) des contrats de prêts susmentionnés avec un ou plusieurs membres du Groupe Telenet, et, dans chaque cas, de toute transaction ou document s'y rapportant, et

- la signature de tout document nécessaire ou utile en vue de la bonne marche de la Société.

3.2 La Société ne peut effectuer aucune opération qui tomberait dans le champ de la loi modifiée du 5 avril 1993 relative au secteur financier.

3.3 La Société ne peut avoir d'autre engagement que celui de payer les coûts (i) pouvant survenir en relation avec les transactions décrites dans l'objet social de la Société ou (ii) nécessaires ou utiles à l'activité de la Société.

#### **4. Durée.**

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Actionnaires de la Société délibérant de la manière requise pour la modification des Statuts.

4.3 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés. En cas de décès, d'incapacité ou d'empêchement de l'Actionnaire Commandité, l'article 112 de la Loi s'appliquera.

4.4 Plus précisément en cas de décès, et en d'une incapacité, une liquidation ou toute autre situation empêchant de manière permanente à l'Actionnaire Commandité d'agir en tant que gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, sous réserve que le Conseil de Surveillance (comme défini ci-dessous) nomme un administrateur, qui n'est pas forcément un actionnaire, pour adopter toute mesure urgente et les actes ordinaires d'administration jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires se tiennent, laquelle est convoquée par l'administrateur dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires pourront nommer, conformément aux règles de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, un nouvel actionnaire commandité. A défaut de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

## **II. Capital - Parts sociales**

### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par une (1) action de commandité sans valeur nominale (l'Action de Commandité) et neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (999) actions de commanditaires sans valeur nominale (les Actions Ordinaires), toutes souscrites et intégralement libérées.

Les Actions Ordinaires et l'Action ou les Actions de Commandité sont collectivement désignées les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires de la Société conformément aux règles relatives à la modification des Statuts.

### **Art. 6. Actions.**

6.1 Les Actions sont et resteront sous forme nominative.

6.2 Les Actions Ordinaires.

(a) Toutes les Actions Ordinaires auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action Ordinaire donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.3 L'(es) Action(s) de Commandité.

(a) Toutes les Actions de Commandité auront les droits et obligations qui leur seront accordés en vertu des Statuts et seront identiques à tous les égards.

(b) Chaque Action de Commandité donne droit à une voix aux assemblées générales des Actionnaires.

6.4 Un registre des Actions sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi, et il peut être consulté par chaque Actionnaire qui en fait la demande.

6.5 Les Actions seront cédées par une déclaration écrite de cession inscrite dans le registre des Actions de la Société, qui sera exécutée par le cédant et le cessionnaire ou par leur mandataire respectif. La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession qu'elle jugera satisfaisants comme preuve de cession.

6.6 Toute distribution versée sur les Actions, soit en numéraire ou en nature, sous toutes les formes (en ce compris sans limitation) dividende, boni de liquidation, produits de rachat ou autre, sera payée et distribuée aux Actionnaires en prélevant sur les sommes disponibles à la distribution conformément la Loi.

6.7 Envers la Société, les Actions sont indivisibles, et la Société ne reconnaîtra qu'un seul propriétaire par Action. Les copropriétaires indivis désigneront une seule personne qui les représentera auprès de la Société.

6.8 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites fixées par la Loi et les Statuts.

### **Art. 7. Responsabilité des Actionnaires.**

7.1 L'Actionnaire Commandité est solidairement responsable des dettes de la Société dans la mesure où elles ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

7.2 Les Actionnaires Commanditaires sont responsables à hauteur du montant du capital qu'ils ont engagé dans la Société en souscrivant les Actions.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 8. Gestion de la Société.

8.1 La Société est administrée par l'Actionnaire Commandité.

8.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux Actionnaires ou au Conseil de Surveillance (défini ci-après) seront de la compétence de l'Actionnaire Commandité qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.3 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, Actionnaires ou non, par l'Actionnaire Commandité.

8.4 L'Actionnaire Commandité est autorisé à déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans le cadre de cette gestion journalière à un ou plusieurs fondés de pouvoir ou autres agents, Actionnaires ou non, agissant individuellement ou conjointement.

8.5 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature de l'Actionnaire Commandité ou par la signature individuelle ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature a été valablement délégué et dans les limites de ce pouvoir.

8.6 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou personne ne sera affecté ou invalidé par le fait que l'Actionnaire Commandité ou autres fondés de pouvoir de la Société a un intérêt dans la transaction, ou est un directeur, Actionnaire, agent ou employé de cette autre société ou personne.

#### Art. 9. Responsabilité.

9.1 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, l'Actionnaire Commandité et les autres fondés de pouvoir de la Société, ainsi que les personnes à qui des pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.3 et 8.4 des présents Statuts, seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses encourus ou supportés par eux en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de gérants, fondés de pouvoir ou délégués de la Société, en raison de toute transaction effectuée par la Société, tout contrat conclu ou action accomplie, ou omise ou dans laquelle ils ont participé, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou manquement dolosif, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont peuvent jouir ces personnes.

### IV. Assemblées générales des associés

#### Art. 10. Pouvoirs et Droits de vote.

10.1 L'assemblée générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'organe entier des Actionnaires de la Société.

10.2 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées en assemblées générales (les Assemblées Générales) conformément à la Loi et aux Statuts.

#### Art. 11. Convocation, Quorum, Majorité et Procédure de vote.

11.1 Les Assemblées Générales sont convoquées par l'Actionnaire Commandité ou par le Conseil de Surveillance par une convocation fixant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à l'adresse mentionnée dans le registre des actions.

11.2 Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

11.3 Si tous les Actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des Actionnaires de la Société et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

11.4 Un Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales en désignant une autre personne comme mandataire (qui n'a pas besoin d'être un Actionnaire) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, fac-similé ou courrier électronique.

11.5 Chaque Actionnaire peut également participer à toute Assemblée Générale par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à l'assemblée de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite assemblée.

11.6 Chaque Actionnaire peut également voter grâce aux formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote contiennent la date et le lieu de l'assemblée, l'ordre du jour de l'assemblée, le texte des résolutions proposées ainsi que pour chaque résolution proposée, trois cases permettant aux Actionnaires de voter en faveur, contre ou de s'abstenir de voter s'agissant de la résolution proposée. Les formulaires de vote doivent être envoyés par les Actionnaires par courrier, télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique au siège social de la Société. La Société n'acceptera que les formulaires de vote reçus avant la date de l'assemblée précisée dans la convocation. Les formulaires de vote qui ne contiennent ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention seront nuls.

11.7 Sauf dispositions contraires prévues par la Loi ou les Statuts, les résolutions à une Assemblée Générale dûment convoquée seront adoptées à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté à cette assemblée.

11.8 Une Assemblée Générale extraordinaire (une Assemblée Générale Extraordinaire) convoquée pour modifier les Statuts ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital social est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée sera convoquée dans les formes statutaires et de la Loi. La seconde assemblée délibérera valablement quelle que soit la proportion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

## V. Supervision - Comptes annuels - Affectation des bénéfices

### Art. 12. Conseil de Surveillance.

12.1 La surveillance de la Société, en ce compris la surveillance de ses livres et comptes, sera confiée à un conseil de surveillance composé d'au moins trois membres (le Conseil de Surveillance) qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires. Les membres du Conseil de Surveillance seront nommés par l'assemblée générale des Actionnaires de la Société qui déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Ils seront élus pour une durée maximale de six ans et seront rééligibles.

12.2 Le Conseil de Surveillance doit nommer un président parmi ses membres et peut désigner un secrétaire.

12.3 Le Conseil de Surveillance aura les pouvoirs d'un commissaire aux comptes prévus par la Loi.

12.4 Le Conseil de Surveillance sera consulté par l'Actionnaire Commandité sur toutes les questions que l'Actionnaire Commandité déterminera, et il pourra autoriser toutes les initiatives de l'Actionnaire Commandité qui, selon la Loi ou les présents Statuts, dépassent les pouvoirs de l'Actionnaire Commandité.

12.5 Le Conseil de Surveillance est convoqué par l'Actionnaire Commandité ou par l'un de ses membres.

12.6 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil de Surveillance sera donnée à tous ses membres au moins vingt-quatre (24) heures avant la date fixée de la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite réunion du Conseil de Surveillance.

12.7 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Surveillance de la Société soit en original, soit par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex. D'autres convocations écrites ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un lieu prévus dans un calendrier préalablement adopté par une résolution du Conseil de Surveillance.

12.8 Un membre du Conseil de Surveillance peut participer à toute réunion du Conseil de Surveillance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre membre comme son mandataire.

12.9 Le Conseil de Surveillance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil de Surveillance sont prises à la majorité des voix exprimées. Si à une réunion, il y a égalité du nombre de voix pour et contre une résolution, le vote du président sera prépondérant. Les résolutions du Conseil de Surveillance seront consignées en procès-verbaux, signés par tous les membres présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (le cas échéant).

12.10 Tout membre peut participer à une réunion du Conseil de Surveillance par conférence téléphonique ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

12.11 Des résolutions circulaires signées par tous les membres du Conseil de Surveillance seront valables comme si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être envoyées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

12.12 Les membres du Conseil de Surveillance ne contractent à raison de leur fonction aucune responsabilité personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

12.13 Dans la mesure permise par le droit luxembourgeois, les membres du Conseil de Surveillance seront indemnisés par prélèvement sur les actifs de la Société contre tous les coûts, frais, pertes, dommages et dépenses qui leur incombent en relation avec toutes actions, plaintes, procès ou procédures auxquels ils peuvent être partie en raison de leur statut actuel ou passé de membre du Conseil de Surveillance, en relation avec l'exécution de leurs obligations, à l'exception des dommages et dépenses dues à leur faute lourde ou dol, dans chaque cas, sans préjudice de tous les autres droits dont ils peuvent jouir.

### **Art. 13. Exercice social et Assemblée générale annuelle.**

13.1 L'exercice social de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, à la fin de l'exercice, l'Actionnaire Commandité dresse le bilan et le compte de résultat de la Société ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication de l'actif et du passif de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, membres du conseil de surveillance et commissaires aux comptes de la Société.

13.3 L'Actionnaire Commandité fournira, un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle des Actionnaires, les pièces justificatives et un rapport sur les opérations de la Société au Conseil de Surveillance de la Société qui devra préparer un rapport exposant ses projets.

13.4 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société se tiendra, conformément au droit luxembourgeois, au Luxembourg, à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que stipulé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi d'avril de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

13.5 L'assemblée générale annuelle des Actionnaires de la Société peut se tenir à l'étranger, si l'Actionnaire Commandité considère de manière absolue que des circonstances exceptionnelles telles qu'indiquées à l'Article 2.2 des Statuts l'exigent.

### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps en temps selon l'article 5 de ces Statuts.

14.2 L'assemblée générale des Actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels et décidera de payer des dividendes de temps en temps et à sa propre discrétion aux moments qu'elle jugera opportun au regard des objectifs et de la politique de la Société.

14.3 Les dividendes, si exigibles, seront distribués au moment et au lieu fixés par l'Actionnaire Commandité conformément à la décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Les dividendes peuvent être payés en euro ou en toute autre devise choisie par l'Actionnaire Commandité.

14.4 L'Actionnaire Commandité peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

(i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par l'Actionnaire Commandité gérant;

(ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'Actionnaire Commandité dans les deux (2) mois à compter de la date de l'état comptable;

(iv) dans son rapport à l'Actionnaire Commandité, le Conseil de Surveillance doit vérifier si les conditions susvisées ont bien été réalisées.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

15.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être Actionnaires, nommés par une résolution de l'Assemblée Générale qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision de l'Assemblée Générale, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

15.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Actionnaires proportionnellement au nombre d'Actions détenues par chaque Actionnaire dans la Société.

## **VI. Disposition générale**

16.1 Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de Surveillance peuvent également être données par un membre du conseil de surveillance conformément aux conditions acceptées par le conseil de Surveillance.

16.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le

cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

*Cinquième résolution*

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de prendre note et d'accepter la démission des membres du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et de leur donner décharge pleine et entière pour la gestion réalisée au cours de, et dans le cadre de, leurs mandats jusqu'à la date des présentes.

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de nommer comme membre du Conseil de Surveillance de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans:

- M. Pietro Longo, employé privé, né le 13 septembre 1970 à Luxembourg (Luxembourg) ayant pour adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- M. Jonathan Lepage, employé privé, né le 27 août 1975 à Namur (Belgique) ayant pour adresse professionnelle au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg
- COMCOLUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, enregistré auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 58.545.

*Septième résolution*

Suite au changement de forme légale, l'Assemblée décide de confirmer la nomination de KPMG Audit, une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 9, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, (RCS Luxembourg B 103590), comme réviseur d'entreprises agréé de la Société pour une durée de six (6) ans.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion de l'Assemblée est clôturée par le Président.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, mentionnées ci-dessus, le présent acte est établi en langue anglaise, suivi d'une version française et, à la requête des mêmes parties comparantes, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec Nous le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. FORTIER, S.C. CONSTANT, J.B. DU CHAZAUD, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13314. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2011052503/716.

(110058686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2011.

---

**Patinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062990/9.

(110070205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Pasing Munich Arcaden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.428.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un Mandataire

Référence de publication: 2011062983/11.

(110070746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Parma Frais S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1463 Luxembourg, 33, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 55.977.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 6 mai 2011*

L'assemblée générale prend acte:

- du changement d'adresse de Monsieur SAMMARTINO Rosario, nouvelle adresse 74, rue du Chanve F-57050 Longeville-les Metz.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

*Pour la société*

Référence de publication: 2011062988/13.

(110070845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Pennant Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 1.717.100,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 109.174.

—  
EXTRAIT

En date du 3 mai 2011, l'Associé unique a pris la résolution suivante:

- Le siège social de la société est transféré au «18-20 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg» avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Référence de publication: 2011062985/14.

(110071079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**PAIP-PCAP Sub 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.923.

—  
EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions du 5 mai 2011, ont renouvelé les mandats des gérants:

- Mr. Jude Kofi BUCKNOR, gérant A, banquier, 81, Osu Badu Street, West Airport, Accra (Ghana),

- Mr. Manuel HACK, gérant B, maître ès sciences économiques, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg,

- Mr Laurent HEILIGER, gérant B, licencié en sciences commerciales et financières, 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

Luxembourg, le 9 mai 2011.

*Pour PAIP-PCAP SUB 3*

*Société à responsabilité limitée*

Référence de publication: 2011062986/17.

(110070826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---



**PAIP-PCAP Sub 3, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 128.000,00.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 118.923.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062987/11.

(110070827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Parthenos Prima S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 156.589.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

*Banque Domiciliaire*

Signatures

Référence de publication: 2011062989/13.

(110070189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Patrimoine Mégevan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.917.

Le bilan de la société au 31/12/2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2011062993/12.

(110070208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Penang Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 61.261.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011062994/9.

(110070657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Penthesilee S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4963 Clemency, 8, rue Haute.

R.C.S. Luxembourg B 134.564.

Le Bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062995/10.

(110070786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Platanes S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 28.389.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011062997/10.

(110070549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Polecat S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 62.223.

En application de l'article 3 (1) de la loi du 31 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, la société Mayfair Trust Sàrl, en sa qualité de domiciliataire, dénonce avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2011 le siège social établi au 1 Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg de la société anonyme, POLECAT SA, RCS Luxembourg B62223,

Luxembourg, le 9 mai 2011.

Mayfair Trust Sàrl

Signature

Gérant

Référence de publication: 2011062998/13.

(110070687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Praterstrasse Beteiligungs GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 146.715.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Praterstrasse Beteiligungs GmbH*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011062999/13.

(110070564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Praterstrasse Immobilien GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 146.725.

Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Praterstrasse Immobilien GmbH*

SGG S.A.

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2011063000/13.

(110070563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.**

**Capital social: EUR 1.500.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 94.994.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14.04.2011 que:

- les mandats des gérants Monsieur Bernd Kreuter et Monsieur Luca Gallinelli ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31.12.2010

- le mandat du Réviseur d'Entreprises, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à r.l., ayant son siège social au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg, no. RCS Luxembourg B96.848, a été renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clôturés au 31.12.2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.04.2011.

*Pour Private Equity Pool 2003/2004 S.à r.l.*

Référence de publication: 2011063003/18.

(110070453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**Prospect SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 15.471.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROSPECT SPF S.A.

F. DUMONT / Ch. FRANCOIS

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011063005/12.

(110070728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

**NG Luxembourg 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 2.090.433.000,00.**

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 120.901.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of March.

Before Maître Edouard Delosch, notary residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

NG Luxembourg 4 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to nine billion seven hundred ninety-one million four hundred eighty-eight thousand one hundred sixty United States Dollars (USD 9,791,488,160.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.900,

hereby represented by Maître Tom LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 March 2011, (the "Sole Shareholder").

The said proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Sole Shareholder is the sole shareholder of NG Luxembourg 5 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of two billion ninety million four hundred thirty-three thousand United States Dollars (USD 2,090,433,000.-), with registered office at 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 120.901 and incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 12 October 2006, published on 28 November 2006 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2224 (the «Company»). The articles of incorporation have been amended for the last time on 4 October 2010

by a deed of the undersigned notary, published on 25 November 2010 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2573.

The Sole Shareholder represented as above mentioned has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1 To amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and to amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) day of April of each year and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of March of the following year."

2 To resolve that the current financial year which began on 5 October 2010 shall end on 31 March 2011.

3 To amend article 19 of the articles of incorporation of the Company in order to change the date of the annual general meeting of the shareholders.

4 To amend article 10 of the articles of incorporation of the Company relating to the meetings of the board of managers of the Company.

5 Miscellaneous.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend the starting date and the ending date of the Company's financial year and resolved to consequently amend article 21 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"The Company's financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) day of April of each year and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) day of March of the following year."

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolved that the current financial year which began on 5 October 2010 shall end on 31 March 2011.

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 19 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

" **Art. 19. Annual General Meeting.** The annual general meeting, to be held only in case the Company has more than 25 shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fourth day of August at 12.00 p.m..

If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day."

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder resolved to amend article 10 of the articles of incorporation of the Company, so that said article shall read as follows:

"**Art. 10. Meetings of the Board of Managers.** The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the shareholders.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman, if any, or by any two Managers.

The Chairman, if appointed, will preside at all meetings of the Board of Managers and of the shareholders (if any). In the absence of the Chairman or if no Chairman has been appointed, the Board of Managers shall appoint another Manager and the general meeting of shareholders shall appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every meeting of the Board of Managers shall be held at the registered office of the Company or at such other place in Luxembourg as may be determined from time to time by the Board of Managers.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, by fax or by telegram another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting, provided that the majority of the said managers are not fiscally residing in the United Kingdom.

No more than one Manager may participate in a meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication, provided that the Manager so participating is not physically present in the United Kingdom. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le trente et un mars.

Par-devant, Maître Edouard Delosch notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg.

#### **A comparu:**

NG Luxembourg 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365, Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de neuf milliards sept cent quatre-vingt-onze millions quatre cent quatre-vingt-huit mille cent soixante dollars américains (USD 9.791.488.160,-) et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.900,

représentée aux fins des présentes par Maître Tom LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 29 mars 2011 («l'Associé Unique»).

La prédite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé Unique est le seul associé de NG Luxembourg 5 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de deux milliards quatre-vingt-dix millions quatre cent trente-trois mille dollars américains (USD 2.090.433.000,-), ayant son siège social au 9, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 120.901, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 12 octobre 2006, publié le 28 novembre 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2224 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant datant du 4 octobre 2010, publié le 25 novembre 2010 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2573.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-avant, a reconnu être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1 Modification de la date d'ouverture et de la date de clôture de l'année sociale de la Société et modification de l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'avril de chaque année et finit le trente et unième (31<sup>e</sup>) jour du mois de mars de l'année suivante.»

2 Décision de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 5 octobre 2010, au 31 mars 2011.

3 Modification de l'article 19 des statuts de la Société afin de changer la date de l'assemblée générale annuelle des associés de la Société.

4 Modification de l'article 10 des statuts de la Société relatif aux réunions du conseil de gérance de la Société.

5 Divers.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier la date d'ouverture et la date de clôture de l'année sociale de la Société et, par conséquent, de modifier l'article 21 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

«L'année sociale de la Société commence le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois d'avril de chaque année et finit le trente et unième (31<sup>e</sup>) jour du mois de mars de l'année suivante.»

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique a décidé de clôturer l'année sociale en cours, commencée le 5 octobre 2010, au 31 mars 2011.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 19 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

« **Art. 19. Assemblée Générale Annuelle.** L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de 25 associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations le quatre août à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 10 des statuts de la Société, de sorte que ledit article ait la teneur suivante:

« **Art. 10. Réunions du Conseil de Gérance.** Le Conseil de Gérance pourra choisir un président parmi ses membres (ci-après le «Président»). Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées générales des associés.

Le Conseil de Gérance se réunira, le cas échéant, sur convocation du Président ou sur demande de deux Gérants.

Le Président, dans le cas où celui-ci a été nommé, présidera toutes les assemblées générales des associés (le cas échéant) et toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence ou si aucun Président n'a été nommé, le Conseil de Gérance désignera un autre Gérant et l'assemblée générale des associés, toute autre personne, à la majorité des personnes présentes ou représentées comme président pro tempore.

Avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les Gérants par écrit, et adressé par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence ou avec l'accord de tous ceux qui ont droit d'assister à cette réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion et en contiendra l'ordre du jour ainsi qu'une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par écrit de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminé dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg, tel que déterminé de temps en temps par le Conseil de Gérance.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par télécopieur ou par télégramme un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants est présente ou représentée. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés lors de la réunion sous réserve que la majorité desdits Gérants ne réside pas fiscalement au Royaume-Uni.

Un Gérant au plus peut participer à une réunion par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire, sous réserve que le Gérant participant ainsi à la réunion ne soit pas physiquement présent au Royaume-Uni. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.»

#### *Frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Loesch, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 4 avril 2011. Relation: RED/2011/730. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 avril 2011.

Référence de publication: 2011057996/193.

(110064853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Push The Print S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5811 Fentange, 136, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 146.159.

*Constatation de cession de parts sociales*

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par les cédants et les cessionnaires en date du 15 mars 2011 et acceptée par le gérant au nom de la société, il résulte que le capital social de la société PUSH THE PRINT SARL est désormais réparti comme suit:

MANAGEMENT GROUP SA, ayant son siège social à L-8069 Bertrange, 26 rue de l'industrie, immatriculé su RCSL sous le numéro B 150 556: 100 parts

Total: CENT parts sociales

Fait à Bettembourg, le 15/03/2011.

Référence de publication: 2011063006/15.

(110070333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2011.

---

**Lancelot Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 76.092.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011061554/9.

(110068913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**Lafin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 83.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Lafin S.A.*

Référence de publication: 2011061553/10.

(110068537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---

**SRM Exploration S.A.H., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 98.463.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

*Extrait*

Par jugement rendu en date du 28 avril 2011, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société

SRM EXPLORATION S.A.H. S.A., dont le siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, a été dénoncé en date du 29 avril 2009, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98463;

Le même jugement a nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul MEYERS, premier juge président au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Nathalie WEBER-FRISCH, Avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 19 mai 2011 au greffe de la sixième Chambre de ce Tribunal.

Luxembourg, le 10 mai 2011.

Pour extrait conforme  
Maître Nathalie WEBER-FRISCH  
1, rue Jean-Pierre Brasseur  
L-1258 Luxembourg  
*Le liquidateur*

Référence de publication: 2011064608/23.

(110072204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

---

**L'Occitane Belgium Spri, succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-8050 Bertrange, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 160.508.

—  
**OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE**

Il résulte des résolutions du gérant unique de la Société du 13 avril 2011, M. Emmanuel CHODRON DE COURCEL, né le 12 janvier 1973 à Paris (France), demeurant 2, rue Tronchet, 75008 Paris (France), que:

- Le gérant décide d'établir une succursale à Luxembourg sous la désignation de "L'Occitane Belgium Spri, succursale de Luxembourg".

L'objet de la succursale sera d'exercer à Luxembourg, pour compte propre, pour compte d'autrui ou en participation, le commerce sous toutes ses formes et notamment l'importation, l'exportation, l'achat et la vente en gros ou au détail, la représentation et le courtage, ainsi que la fabrication, la transformation et le transport de toutes marchandises et de tous produits, et notamment de produits et articles cosmétiques, savons, parfums, produits artisanaux et accessoires liés à la parfumerie et à la toilette, ainsi que tous produits et articles liés aux plantes aromatiques et à l'herboristerie, à la diététique, à la cosmétologie, à l'esthétique, aux soins corporels et aux senteurs d'ambiance. Elle peut également exercer toutes" activités d'installation de mobilier de magasins, présentoirs, agencements pour boutiques et prêter ses services et son assistance logistique pour la création et l'agencement de magasins et de points de vente.

La succursale pourra encore exercer toutes opérations financières telles que concession de prêts et de garanties à des sociétés du groupe L'Occitane ou des tiers en lien commercial avec le groupe, placement et gestion d'actifs financiers et de trésorerie, emprunts, gestion de participations et toutes autres prestations en rapport avec son but.

L'adresse de la succursale sera initialement Immobilière La Belle Etoile, Route d'Arlon, L-8050 Bertrange.

- le gérant décide de nommer:

\* Mme Griet MORIAUX, Country Manager Benelux, née le 4 août 1969 à Sint-Niklaas (Belgique), demeurant Reigerstraat 23, 1840 Londerzeel (Belgique), en tant que représentante de la succursale, avec pouvoir de signature conjointe, limité aux affaires de la succursale; et

\* Mme Nathalie KLEIN, Shop Manager, née le 15 janvier 1984 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant Rue Pont St Jules, Résidence PINA, Apt 38, 54440 Herserange (France), en tant que directrice des ventes en charge de l'exploitation du magasin, avec pouvoir de signature conjointe avec la représentante de la succursale, limité aux affaires de la succursale.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2011.

*Pour L'OCCITANE BELGIUM SPRL, société privée à responsabilité limitée de droit belge*  
Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2011057953/36.

(110064814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2011.

---

**Voronet S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.516.

Le Bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011061743/10.

(110069112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2011.

---